



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des transports et du tourisme

2011/2096(INI)

21.9.2011

AMENDEMENTS

1 - 413

Projet de rapport
Mathieu Grosch
(PE469.845v01-00)

sur le thème "Feuille de route pour un espace européen unique des transports –
Vers un système de transport compétitif et économe en ressources"
(2011/2096(INI))

AM\877608FR.doc

PE472.267v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

Amendement 1

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Visa 9

Proposition de résolution

– vu *la communication* de la Commission *intitulée* «Plan d'action pour la mobilité urbaine» (COM(2009)0490),

Amendement

– vu *les communications* de la Commission *intitulées* «*Un Réseau pour les citoyens*» (COM(1995)0601) et «Plan d'action pour la mobilité urbaine» (COM(2009)0490),

Or. en

Amendement 2

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

– vu *la communication de 1995 de la Commission intitulée* «*Vers une tarification équitable et efficace dans les transports*» et *considérant que la Commission doit republier sa communication sur* «*Les Transports et le CO₂*» (COM(98)0204),

Or. en

Amendement 3

Nuno Teixeira

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la politique européenne des transports influe directement, dans nombre de situations, sur la vie quotidienne des citoyens européens et que ces derniers tirent avantage d'un espace européen unique des transports;

Amendement

A. considérant que la politique européenne des transports influe directement, dans nombre de situations, sur la vie quotidienne des citoyens européens et que ces derniers tirent avantage d'un espace européen unique des transports ***et pour le positionnement de l'UE dans sa dimension extérieure;***

Or. pt

Amendement 4

Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la politique européenne des transports influe directement, dans nombre de situations, sur la vie quotidienne des citoyens européens et que ces derniers tirent avantage d'un espace européen unique des transports;

Amendement

A. considérant que la politique européenne des transports influe directement, dans nombre de situations, sur la vie quotidienne des citoyens européens et que ces derniers tirent ***un certain*** avantage d'un espace européen unique des transports;

Or. pl

Amendement 5

Mara Bizzotto

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la politique européenne des transports influe directement, dans nombre de situations, sur la vie quotidienne des citoyens européens et que ces derniers tirent avantage d'un espace européen unique des transports,

Amendement

A. considérant que la politique européenne des transports influe directement, dans nombre de situations, sur la vie quotidienne des citoyens européens et que ces derniers tirent avantage d'un espace européen unique des transports ***sans concurrence déloyale ni dumping social;***

Amendement 6

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que la future politique européenne des transports et de la mobilité doit se baser sur l'objectif 20-20-20 d'ici à 2020 pour les prises de décisions en la matière, dès lors notamment que le secteur des transports sera l'un des plus durement touchés par les phénomènes climatiques extrêmes dus au changement climatique et par la raréfaction des sources d'énergie fossiles et nucléaires et l'augmentation de leur coût,

Or. en

Amendement 7

Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

Amendement

B. considérant que le secteur des transports est de la plus haute importance pour le développement de l'Union européenne, de ses régions et de ses villes, tant il est vrai qu'il représente quelque 5 % du produit intérieur brut, qu'il emploie quelque 10 millions de personnes et qu'il joue donc un rôle déterminant quant à la position de l'Europe en tant que pôle industriel et économique;

B. considérant que le secteur des transports est de la plus haute importance pour le développement de l'Union européenne, de ses régions et de ses villes, tant il est vrai qu'il représente quelque 5 % du produit intérieur brut, qu'il emploie quelque 10 millions de personnes, *qu'en 2008, les services logistiques ont rapporté mille milliards d'euros à l'Europe* et qu'il joue donc un rôle déterminant quant à la position de l'Europe en tant que pôle industriel et économique;

Amendement 8
Giommaria Uggias

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que le secteur des transports est de la plus haute importance pour le développement de l'Union européenne, de ses régions et de ses villes, tant il est vrai qu'il représente quelque 5 % du produit intérieur brut, qu'il emploie quelque 10 millions de personnes et qu'il joue donc un rôle déterminant quant à la position de l'Europe en tant que pôle industriel et économique,

Amendement

B. considérant que le secteur des transports est de la plus haute importance pour le développement de l'Union européenne, de ses régions, *y compris les îles, les zones isolées et les régions ultrapériphériques*, et de ses villes, tant il est vrai qu'il représente quelque 5 % du produit intérieur brut, qu'il emploie quelque 10 millions de personnes et qu'il joue donc un rôle déterminant quant à la position de l'Europe en tant que pôle industriel et économique,

Or. it

Amendement 9
Giommaria Uggias

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement 10
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Considérant C

Amendement

B bis. considérant la spécificité de certaines zones, telles que, par exemple, les régions insulaires, et le rôle de la politique des transports pour la cohésion économique, sociale et territoriale;

Or. it

Proposition de résolution

C. considérant que les transports peuvent apporter une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020, notamment en ce qui concerne l'emploi, la recherche, l'énergie, l'innovation et l'environnement, sachant qu'il est nécessaire de renforcer de manière cohérente la sécurité et la protection de l'environnement dans le cadre de cette stratégie;

Amendement

C. considérant que les transports peuvent apporter une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020, notamment en ce qui concerne l'emploi, **la croissance économique**, la recherche, l'énergie, l'innovation et l'environnement, sachant qu'il est nécessaire de renforcer de manière cohérente la sécurité et la protection de l'environnement dans le cadre de cette stratégie;

Or. en

Amendement 11
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les transports peuvent apporter une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020, notamment en ce qui concerne l'emploi, la recherche, l'énergie, l'innovation et l'environnement, sachant qu'il est nécessaire de renforcer de manière cohérente la sécurité et la protection de l'environnement dans le cadre de cette stratégie;

Amendement

C. considérant que les transports peuvent apporter une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020, notamment en ce qui concerne l'emploi, la recherche, l'énergie, l'innovation et l'environnement, sachant qu'il est nécessaire de renforcer de manière cohérente la sécurité et la protection de l'environnement dans le cadre de cette stratégie; **considérant que des activités concrètes doivent être accordées et coordonnées entre elles;**

Or. de

Amendement 12
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les transports peuvent apporter une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020, notamment en ce qui concerne l'emploi, la recherche, l'énergie, l'innovation et l'environnement, sachant qu'il est nécessaire de renforcer de manière cohérente la sécurité et la protection de l'environnement dans le cadre de cette stratégie;

Amendement

C. considérant que les transports peuvent apporter une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020, notamment en ce qui concerne l'emploi, *l'immigration*, la recherche, l'énergie, l'innovation et l'environnement, sachant qu'il est nécessaire de renforcer de manière cohérente la sécurité et la protection de l'environnement dans le cadre de cette stratégie;

Or. es

Amendement 13
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que l'amélioration de l'accessibilité des territoires est une priorité de la politique européenne des transports, renforcée par le traité de Lisbonne, et vu le principe nécessaire de la cohésion territoriale;

Or. es

Amendement 14
Carlo Fidanza

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que l'amélioration de l'accessibilité des territoires est une priorité de la politique européenne des transports, renforcée par ailleurs par le traité de Lisbonne et par la prise en

considération nécessaire du principe de cohésion territoriale,

Or. it

Amendement 15
Dominique Vlasto, Michel Dantin

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que l'amélioration de l'accessibilité des territoires est une priorité de la politique européenne des transports, encore renforcée par le Traité de Lisbonne et la prise en compte nécessaire du principe de cohésion territoriale;

Or. fr

Amendement 16
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

Amendement

D. considérant que certains objectifs du dernier Livre blanc n'ont pas été réalisés et qu'il convient dès lors de *procéder* régulièrement à l'examen et à l'évaluation des objectifs fixés;

D. considérant que certains objectifs du dernier Livre blanc n'ont pas été réalisés et qu'il convient dès lors de *comparer* régulièrement les objectifs fixés aux résultats obtenus, de les appuyer par des politiques conçues, mises en œuvre et si besoin révisées de manière à atteindre les objectifs convenus, et d'insister sur l'urgence de leur mise en œuvre;

Or. en

Amendement 17
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les modes de transport ne sont pas en concurrence mais qu'ils doivent se compléter ***dans le cadre d'une comodalité efficace servant de principe directeur à une répartition modale*** rationnelle;

Amendement

E. considérant que les modes de transport ne sont pas ***simplement*** en concurrence mais qu'ils doivent ***aussi*** se compléter ***afin d'aboutir à une répartition modale efficace et propre à optimiser le bien-être, et considérant que les pouvoirs publics doivent dès lors éviter les déplacements inutiles et prendre les mesures qui s'imposent pour favoriser le transfert vers les modes de transport les plus durables, suivant le principe directeur d'une répartition rationnelle des opérations de transport entre les différents modes de transport;***

Or. en

Amendement 18
Zigmantas Balčytis

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

E bis. considérant qu'il faut assurer avec succès le développement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), connecter les réseaux de transport de toutes les régions de l'UE et éliminer les divergences entre les niveaux de développement d'infrastructure des États membres de l'UE,

Or. It

Amendement 19
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que c'est non pas la loi, mais uniquement une infrastructure fonctionnelle, des avantages et atouts essentiels ainsi que des incitations qui permettent de réaliser des objectifs de transfert;

Or. de

Amendement 20
Saïd El Khadraoui

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. reconnaissant qu'en zone urbaine, une stratégie de transfert modal vers les transports publics, la bicyclette et la marche à pied est essentielle en vue de résoudre les problèmes de congestion et de réduire les niveaux de pollution;

Or. en

Amendement 21
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

F. considérant que le secteur des transports *est* exposé à de nombreux «effets frontières», dont certains peuvent être facilement éliminés et qu'il convient dès lors de réduire globalement;

F. considérant que le secteur des transports *reste* exposé à de nombreux *obstacles historiques et géographiques (écartements de voie différents, barrières permanentes que représentent les massifs montagneux tels que les Alpes, les Pyrénées ou les Carpates) qui génèrent des* «effets

frontières», dont certains peuvent être facilement éliminés et qu'il convient dès lors de réduire globalement;

Or. es

Amendement 22
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le secteur des transports est exposé à de nombreux «effets frontières», dont certains peuvent être facilement éliminés et qu'il convient dès lors de réduire globalement;

Amendement

F. considérant que le secteur des transports *et des infrastructures transfrontalières* est exposé à de nombreux «effets frontières», dont certains peuvent être facilement éliminés et qu'il convient dès lors de réduire globalement;

Or. es

Amendement 23
Hubert Pirker

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que le développement de la politique européenne des transports nécessite des mesures concrètes de mise en œuvre et que, dès lors, dans un esprit de réglementation intelligente au sein de l'Union européenne ¹, il faudra dorénavant aussi se concentrer très fortement sur une mise en œuvre et un contrôle résolu;

¹ COM(2010) 543 final

Or. de

Amendement 24
Zigmantas Balčytis

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant qu'il est nécessaire d'assurer des liaisons efficaces de transport entre les États membres de l'UE et les frontières européennes extérieures,

Or. It

Amendement 25
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les particularités de chaque région d'Europe (situation périphérique, infrastructure, paysage, densité de population, situation socio-économique) posent des problèmes très différents qui appellent donc des solutions flexibles;

Or. en

Amendement 26
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Keith Taylor

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

Amendement

G. considérant que l'ouverture des marchés des transports doit *aller de pair avec la qualité* des services, de la formation et *de l'emploi*;

G. considérant que l'ouverture des marchés des transports doit *être subordonnée au développement de l'ensemble des garanties réglementaires nécessaires pour s'assurer qu'il en résultera une meilleure*

qualité des services, de la formation et *des conditions d'emploi*;

Or. en

Amendement 27
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'ouverture des marchés des transports doit aller de pair avec la qualité des services, de la formation et de l'emploi;

Amendement

G. considérant que l'ouverture des marchés des transports doit aller de pair avec la qualité des services, de la formation et de l'emploi *et que, face à d'autres propositions d'ouverture des marchés, il convient de prendre en considération le fait que la responsabilité et les risques se répartissent également entre tous les participants de la chaîne de valeur ajoutée*;

Or. de

Amendement 28
Georgios Koumoutsakos

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que l'Union doit fixer des normes cohérentes pour tous les modes de transport, en particulier en ce qui concerne la sécurité, la technologie, la protection de l'environnement et les conditions de travail, *pour tendre à les faire valoir également au niveau mondial*;

Amendement

H. considérant que l'Union doit fixer des normes cohérentes pour tous les modes de transport, en particulier en ce qui concerne la sécurité, la technologie, la protection de l'environnement et les conditions de travail, *tout en tenant compte du fait que pour les secteurs où les règles mondiales s'appliquent de fait, une réglementation efficace peut passer par les forums internationaux concernés*;

Or. en

Amendement 29
Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

considérant que l'Union doit fixer des normes cohérentes pour tous les modes de transport, en particulier en ce qui concerne la sécurité, la technologie, la protection de l'environnement et les conditions de travail, pour tendre à les faire valoir également au niveau mondial;

Amendement

considérant que l'Union doit fixer des normes cohérentes pour tous les modes de transport, en particulier en ce qui concerne la sécurité, la technologie, la protection de l'environnement et les conditions de travail, pour tendre à les faire valoir également au niveau mondial ***tout en conservant une totale harmonisation du marché;***

Or. pl

Amendement 30
Dominique Vlasto, Michel Dantin

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que l'Union doit fixer des normes cohérentes pour tous les modes de transport, en particulier en ce qui concerne la sécurité, la technologie, la protection de l'environnement et les conditions de travail, ***pour tendre*** à les faire valoir également au niveau mondial;

Amendement

H. considérant que l'Union doit fixer des normes cohérentes pour tous les modes de transport, en particulier en ce qui concerne la sécurité, la technologie, la protection de l'environnement et les conditions de travail, ***basées sur les normes internationales éventuelles, et*** à les faire valoir également au niveau mondial, ***en l'absence de réglementation globale;***

Or. fr

Amendement 31
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant qu'il n'existe pas encore de véritable concurrence au sein du marché intérieur, il convient de créer un véritable espace européen unique des transports en supprimant les entraves restantes entre modes et systèmes nationaux, en favorisant le processus d'intégration et en facilitant l'émergence d'opérateurs multinationaux et multimodaux. Afin d'éviter les distorsions, cette stratégie devra prévoir une plus grande harmonisation et une meilleure mise en œuvre des règles en matière sociale, environnementale, de sécurité et de sûreté, ainsi que des normes de service minimum et des droits des usagers, avec une attention particulière aux personnes handicapées;

Or. es

Amendement 32

Bendt Bendtsen, Anne E. Jensen

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. souligne les expériences positives de plusieurs États membres avec le système modulaire européen; estime qu'il s'agit là d'une solution viable en matière de transport routier et qui contribue à améliorer le niveau d'efficacité énergétique du secteur;

Or. en

Amendement 33

Krišjānis Kariņš

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

PE472.267v01-00

16/196

AM\877608FR.doc

Proposition de résolution

Amendement

H bis. compte tenu du fait que l'UE a depuis longtemps pour objectif d'encourager le transfert modal du transport de fret pour privilégier la voie maritime au détriment de la route;

Or. en

Amendement 34
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant le rôle moteur actuellement joué par l'UE dans le développement des systèmes, des infrastructures et des différents secteurs industriels fournisseurs du secteur de la mobilité, du transport et de la logistique, et le rôle moteur croissant joué par d'autres régions émergentes qui investissent considérablement dans le secteur et s'engagent résolument en faveur du développement du transport et de la mobilité; juge urgent de maintenir la capacité compétitive et innovante de l'UE dans des domaines essentiels susceptibles d'être menacés comme la réduction de l'impact écologique, la sécurité, les droits des passagers, les conditions sociales et de travail, etc., grâce à des investissements nécessaires et à des politiques tournées vers l'avenir;

Or. es

Amendement 35
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 1

Proposition de résolution

– que la Commission présente d’ici 2013, sur la base du rapport sur la sécurité routière au niveau européen pour la période de 2011-2020, des propositions concrètes visant à réduire de 50 % par rapport à 2010 le nombre des personnes tuées et blessées sur les routes;

Amendement

– que la Commission présente d’ici 2013, sur la base du rapport sur la sécurité routière au niveau européen pour la période de 2011-2020, des propositions concrètes visant à réduire de 50 % par rapport à 2010 le nombre des personnes tuées et blessées sur les routes ***et précise les coûts et avantages que devrait occasionner chaque proposition concrète en termes de réduction du nombre d’accidents;***

Or. en

Amendement 36
Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 1

Proposition de résolution

– que la Commission ***présente*** d’ici 2013, ***sur la base du rapport sur la sécurité routière au niveau européen pour la période de 2011-2020***, des propositions ***concrètes*** visant à réduire ***de 50 % par rapport à 2010*** le nombre des personnes tuées et blessées sur les routes;

Amendement

– que la Commission ***soumette*** d’ici 2013 des propositions visant à réduire le nombre des personnes tuées et blessées sur les routes, ***les actions dans ce domaine devant s’appuyer sur le principe de subsidiarité et sur la coopération via un échange des meilleures pratiques entre les États membres;***

Or. en

Amendement 37
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 1

Proposition de résolution

– que la Commission présente d’ici 2013, sur la base du rapport sur la sécurité

Amendement

– que la Commission présente d’ici 2013, sur la base du rapport sur la sécurité

routière au niveau européen pour la période de 2011-2020, des propositions concrètes visant à réduire de 50 % par rapport à 2010 le nombre des personnes tuées et blessées sur les routes;

routière au niveau européen pour la période de 2011-2020, des propositions concrètes visant à réduire de 50 %, **d'ici 2020 et** par rapport à 2010, le nombre des personnes tuées et blessées sur les routes; **demande pour cette période, notamment,**

- que le nombre d'enfants de moins de 14 ans tués sur les routes se réduise de 60 %,

- que le nombre de piétons et de cyclistes tués sur les routes se réduise de 50 % et

- que le nombre de personnes grièvement blessées sur les routes se réduise de 40 % sur la base d'une définition uniforme à élaborer rapidement pour l'Union européenne;

Or. de

Amendement 38 **Inés Ayala Sender**

Proposition de résolution **Paragraphe 1 – tiret 1**

Proposition de résolution

– que la Commission présente d'ici 2013, sur la base du rapport sur la sécurité routière au niveau européen pour la période de 2011-2020, des propositions concrètes visant à réduire de 50 % par rapport à 2010 le nombre des personnes tuées **et blessées** sur les routes;

Amendement

– que la Commission présente d'ici 2013, sur la base du rapport sur la sécurité routière au niveau européen pour la période de 2011-2020, des propositions concrètes visant à réduire de 50 % par rapport à 2010 le nombre des personnes tuées sur les routes, **en accordant une attention toute particulière aux usagers les plus vulnérables (piétons, cyclistes, motards, etc.). Presse par ailleurs la Commission de présenter dans un délai approprié une proposition visant à harmoniser la définition de blessé grave, ainsi qu'une stratégie pour l'aide d'urgence en vue de réduire de moitié le nombre de blessés graves d'ici 2020;**

Or. es

Amendement 39
Carlo Fidanza

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 1

Proposition de résolution

– que la Commission présente d’ici 2013, sur la base du rapport sur la sécurité routière au niveau européen pour la période de 2011-2020, des propositions concrètes visant à réduire de 50 % par rapport à 2010 le nombre des personnes tuées et blessées sur les routes;

Amendement

– que la Commission présente d’ici 2013, sur la base du rapport sur la sécurité routière au niveau européen pour la période de 2011-2020, des propositions concrètes visant à réduire de 50 % par rapport à 2010 le nombre des personnes tuées et blessées sur les routes; ***en prévoyant des interventions spécifiques, concernant, outre les STI, l’entretien du réseau routier, les modes de conduite et le soutien de la culture de la sécurité routière;***

Or. it

Amendement 40
Nathalie Griesbeck

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 1

Proposition de résolution

– que la Commission présente d’ici 2013, sur la base du rapport sur la sécurité routière au niveau européen pour la période de 2011-2020, des propositions concrètes visant à réduire de 50 % par rapport à 2010 le nombre des personnes tuées et blessées sur les routes;

Amendement

– que la Commission présente d’ici 2013, sur la base du rapport sur la sécurité routière au niveau européen pour la période de 2011-2020, des propositions concrètes visant à réduire de 50 % par rapport à 2010 le nombre des personnes tuées et blessées sur les routes ***notamment en mettant en place l’harmonisation cohérente des panneaux routiers et des règles de circulation routière d’ici 2013 dans l’UE; y compris des sanctions transfrontalières, des taux d’alcoolémies, mais aussi de la vitesse dans les zones urbaines;***

Or. fr

Amendement 41
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– considérant que la qualité des infrastructures routières, qui a un impact direct sur la sécurité routière, varie considérablement d'un État membre à l'autre, et que plus de 70 % des décès dus aux accidents de la route se produisent en zones urbaines et rurales, souligne la nécessité de continuer à promouvoir le financement efficace de ce type d'infrastructures par le Fonds de cohésion, conformément aux principes de cohésion sociale et territoriale et à l'objectif de transport durable et sûr;

Or. en

Amendement 42
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 2

Proposition de résolution

Amendement

*– que soit présentée, d'ici 2014, une proposition qui prévoie l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant **les doubles imputations** et les distorsions du marché, afin de **renforcer** les investissements **en faveur de la mobilité, de** la sécurité **et de** la recherche;*

*– que **la Commission présente** d'ici 2014 une proposition qui prévoie l'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les distorsions du marché, afin de **transférer** les investissements à la sécurité, à la recherche **et à la protection du climat dans le cadre de la mobilité durable; que cette proposition mette un terme à l'approche inégale en matière de fixation des taxations maximales sur les infrastructures routières, tout en maintenant des minima obligatoires pour la tarification de l'usage des infrastructures;***

Amendement 43
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 2

Proposition de résolution

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoit l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, ***afin de renforcer les investissements en faveur de la*** mobilité, de la sécurité et de la recherche;

Amendement

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoit l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, ***les recettes devant être affectées aux investissements en faveur d’une*** mobilité ***durable***, de la sécurité et de la recherche;

Or. de

Amendement 44
Petra Kammerevert

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 2

Proposition de résolution

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoit l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, afin de renforcer les investissements en faveur de la mobilité, de la sécurité et de la recherche;

Amendement

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoit l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, afin de renforcer les investissements en faveur de la mobilité, de la sécurité et de la recherche; ***à cet égard, que l’internalisation des coûts externes des transports ne concerne que les déplacements proprement dits;***

Or. en

Amendement 45
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 2

Proposition de résolution

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoie l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, afin de renforcer les investissements en faveur de la mobilité, de la sécurité et de la recherche;

Amendement

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoie l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, afin de renforcer les investissements en faveur de la mobilité, de la sécurité et de la recherche, ***une telle proposition devant cependant tenir compte de la spécificité de chaque mode de transport et reconnaître les formes existantes d’atténuation (par exemple pour l’environnement) et de financement (par exemple pour les infrastructures)***;

Or. en

Amendement 46
Elisabeth Jeggle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 2

Proposition de résolution

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoie l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, afin de renforcer les investissements en faveur de la mobilité, de la sécurité et de la recherche;

Amendement

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoie l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, afin de renforcer les investissements en faveur de la mobilité, de la sécurité et de la recherche; ***note que, dans ce cadre, il s’agit d’effectuer un examen transparent du type de coût qui doit être imputé à un mode de transport et dans quelle mesure celui-ci le supporte déjà lui-même (le coût des embouteillages sur les routes, par exemple)***;

Or. de

Amendement 47
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 2

Proposition de résolution

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoit l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, afin de renforcer les investissements en faveur de la mobilité, de la sécurité et de la recherche;

Amendement

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoit l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, afin de renforcer les investissements en faveur de la mobilité, de la sécurité et de la recherche, ***au service de modes de transport durables***;

Or. es

Amendement 48
Carlo Fidanza

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 2

Proposition de résolution

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoit l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, afin de renforcer les investissements en faveur de la mobilité, de la sécurité et de la recherche;

Amendement

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoit l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, afin de renforcer les investissements en faveur de la mobilité, de la sécurité et de la recherche, ***au profit de modes de transport plus durables***;

Or. it

Amendement 49
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 2

Proposition de résolution

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoie l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, afin de renforcer les investissements en faveur de la mobilité, de la sécurité et de la recherche;

Amendement

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoie l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, afin de renforcer les investissements en faveur de la mobilité, de la sécurité et de la recherche; ***l’internalisation des coûts externes des transports devant concerner uniquement les déplacements proprement dits, et non les activités de transbordement ou celles des équipements industriels et logistiques opérées au sein des plateformes, ports et terminaux de transbordement, dès lors que cela pourrait occasionner de doubles imputations et faire du tort aux opérations de transport intermodal;***

Or. en

Amendement 50

Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – tiret 2

Proposition de résolution

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoie l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, ***afin de renforcer les investissements en faveur de la mobilité, de la sécurité et de la recherche;***

Amendement

– que soit présentée, d’ici 2014, une proposition qui prévoie l’internalisation des coûts externes de tous les modes de transport en évitant les doubles imputations et les distorsions du marché, ***et en tenant compte de la spécificité de chaque mode de transports envisagé; souligne que la politique d’internalisation des coûts externes du transport en Europe fournira de meilleurs résultats en termes de réduction des émissions de CO2 lorsqu’elle sera obligatoire dans l’ensemble des États membres de l’UE, et lorsqu’elle assurera une part appropriée d’affectation de ses redevances dans les***

politiques de développement durable des transports;

Or. fr

Amendement 51
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– que le Livre blanc reflète suffisamment le secteur logistique et que la définition de la politique des transports tienne compte de la nécessité de disposer des expériences nécessaires en matière de logistique;

Or. en

Amendement 52
Elisabeth Jeggle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que le financement de l'infrastructure des transports soit aménagé de manière plus durable, l'objectif devant être, dans ce cadre, l'affectation impérative de tous les fonds générés directement par le trafic routier à des investissements dans des projets de circulation routière;

Or. de

Amendement 53
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – tiret 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- de garantir, dans les propositions relatives à l'internalisation des coûts externes (pollution atmosphérique et sonore), que les revenus soient investis dans les modes de transport qui les ont générés, afin de promouvoir la recherche et les nouvelles technologies au lieu de simplement transférer des volumes de trafic de certains modes de transport vers d'autres;

Or. es

Amendement 54

Mara Bizzotto

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

(1) déplore que, bien que la Commission européenne continue à considérer, horizontalement et dans chaque texte ou communication, les petites et moyennes entreprises comme l'épine dorsale de l'économie européenne et malgré leur importance dans le secteur des transports, elles ne soient pas citées dans le Livre blanc, si ce n'est une seule fois;

Or. it

Amendement 55

Olga Sehnalová, Saïd El Khadraoui

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. demande à la Commission de présenter dans les meilleurs délais une

analyse quantitative complète de la situation actuelle en matière d'infrastructures, de densité du réseau des transports et de qualité des services dans le secteur des transports, et ce dans tous les États membres de l'UE afin de disposer d'un aperçu de la situation actuelle dans l'UE27, les principaux résultats de cette analyse devant être annexés au Livre blanc;

Or. cs

Amendement 56
Säid El Khadraoui

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. invite la Commission à soumettre d'ici 2013 des propositions relatives aux conditions sociales et aux conditions de travail, en vue de faciliter la création d'un marché européen des transports réellement intégré, et simultanément, de rendre le secteur plus attrayant pour les employés; il conviendrait de baser ces propositions sur une analyse approfondie de l'état actuel des conditions sociales et des conditions de travail pour l'ensemble des modes de transports et du niveau d'harmonisation entre les législations des États membres, ainsi que sur une évaluation d'impact du développement du marché du travail dans le secteur des transports pour 2020;

Or. en

Amendement 57
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

1 ter. demande à la Commission de présenter d'ici 2013 une analyse de la situation actuelle en matière d'emploi dans les transports et une étude d'impact relative à l'évolution du marché du travail, incluant la qualité des emplois, en fonction des changements prévus pour 2020, puisque l'emploi durable et une préparation suffisante en matière de formation et de requalification sont des aspects importants des transports durables;

Or. cs

Amendement 58
Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – introduction

Proposition de résolution

2. approuve les objectifs à l'horizon 2050 fixés dans le Livre blanc; estime toutefois qu'il convient de définir de manière plus précise les objectifs à atteindre d'ici 2020 pour ce qui est du financement – au regard de la situation économique des différents États membres – et des défis généraux que les transports doivent relever dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, et invite dès lors la Commission à élaborer des dispositions législatives qui permettent d'atteindre d'ici 2020 les objectifs suivants, fixés par rapport aux valeurs de 2010:

Amendement

2. approuve les objectifs à l'horizon 2050 fixés dans le Livre blanc; estime toutefois qu'il convient de définir de manière plus précise les objectifs à atteindre d'ici 2020 pour ce qui est du financement – au regard de la situation économique des différents États membres – et des défis généraux que les transports doivent relever dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, et invite dès lors la Commission à ***coopérer avec les partenaires internationaux pour*** élaborer des dispositions législatives ***par le biais d'accords mondiaux***, qui permettent d'atteindre d'ici 2020 les objectifs suivants, fixés par rapport aux valeurs de 2010:

Or. en

Amendement 59

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – introduction

Proposition de résolution

2. approuve les objectifs à l’horizon 2050 fixés dans le Livre blanc; estime toutefois qu’il convient de définir de manière plus précise les objectifs à atteindre d’ici 2020 pour ce qui est du financement – au regard de la situation économique des différents États membres – et des défis généraux que les transports doivent relever dans les domaines de l’énergie et de l’environnement, et invite dès lors la Commission à élaborer des dispositions législatives qui permettent d’atteindre d’ici 2020 les objectifs suivants, fixés par rapport aux valeurs de **2010**:

Amendement

2. approuve les **dix** objectifs à l’horizon 2050 fixés dans le Livre blanc **ainsi que l’objectif global de réduction des émissions imputables aux transports**; estime toutefois qu’il convient de définir de manière plus précise les objectifs à atteindre d’ici 2020 pour ce qui est du financement – au regard de la situation économique des différents États membres – et des défis généraux que les transports doivent relever dans les domaines de l’énergie et de l’environnement, et invite dès lors la Commission à élaborer des dispositions législatives qui permettent d’atteindre d’ici 2020 **des objectifs intermédiaires pour chacun des dix objectifs définis dans le Livre blanc et d’atteindre** les objectifs **complémentaires** suivants, fixés par rapport aux valeurs de **1990**:

Or. en

Amendement 60

Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – introduction

Proposition de résolution

2. approuve les objectifs à l’horizon 2050 fixés dans le Livre blanc; estime toutefois qu’il convient de définir de manière plus précise les objectifs à atteindre d’ici 2020 pour ce qui est du financement – au regard de la situation économique des différents États membres – et des défis généraux que les transports doivent relever dans les

Amendement

2. approuve les objectifs à l’horizon 2050 fixés dans le Livre blanc; estime toutefois qu’il convient de définir de manière plus précise les objectifs à atteindre d’ici 2020, **2030 et 2040**, pour ce qui est du financement – au regard de la situation économique des différents États membres – et des défis généraux que les transports

domaines de l'énergie et de l'environnement, *et invite dès lors* la Commission à élaborer des dispositions législatives qui permettent d'atteindre d'ici 2020 les objectifs suivants, fixés par rapport aux valeurs de **2010**:

doivent relever dans les domaines de l'énergie et de l'environnement; invite la Commission à élaborer des dispositions législatives qui permettent d'atteindre, d'ici 2020, les objectifs suivants, fixés par rapport aux valeurs de **2005** (*conformément aux objectifs du volet législatif du paquet énergie climat, adopté le 23 janvier 2008*):

Or. fr

Amendement 61

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – tiret 1

Proposition de résolution

– réduction de **20 %** des émissions de CO₂ dues au trafic routier,

Amendement

– réduction de **30 %** des émissions de CO₂ et autres GES imputables aux transports,

Or. en

Amendement 62

Antonio Cancian

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – tiret 2

Proposition de résolution

– réduction de 20 % du bruit et de la consommation d'énergie *du matériel* ferroviaire,

Amendement

– réduction de 20 % du bruit et de la consommation d'énergie *des unités transportées par voie* ferroviaire,

Or. en

Amendement 63

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – tiret 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– réduction de 5 dB le jour (j), 10 dB le soir (s) et 15 dB la nuit (n) du bruit dû au trafic ferroviaire, aérien et routier dans les zones densément peuplées,

Or. en

Amendement 64

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – tiret 3

Proposition de résolution

Amendement

– réduction de 30 % des émissions de CO₂ dues au trafic aérien dans l'ensemble de l'espace aérien européen,

supprimé

Or. en

Amendement 65

Christine De Veyrac, Dominique Vlasto, Michel Dantin

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – tiret 3

Proposition de résolution

Amendement

– réduction de 30 % des émissions de CO₂ dues au trafic aérien dans l'ensemble de l'espace aérien européen,

– réduction de 20 % des émissions de CO₂ dues au trafic aérien dans l'ensemble de l'espace aérien européen,

Or. fr

Amendement 66

Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – tiret 3

Proposition de résolution

– réduction de **30 %** des émissions de CO₂ dues au trafic aérien dans l'ensemble de l'espace aérien européen,

Amendement

– réduction de **12 %** des émissions de CO₂ dues au trafic aérien dans l'ensemble de l'espace aérien européen (***ce chiffre ne pouvant être atteint qu'avec la pleine mise en œuvre du ciel unique européen***), sachant que d'autres réductions résulteront du renouvellement de la flotte, des progrès en matière de consommation de carburant et de la mise à disponibilité de biocarburants pour l'aviation,

Or. en

Amendement 67

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – tiret 4

Proposition de résolution

– *réduction uniforme de 30 % des émissions de CO₂ et de substances polluantes dans le secteur du transport maritime,*

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 68

Spyros Danellis

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – tiret 4

Proposition de résolution

– *réduction uniforme de 30 % des émissions de CO₂ et de substances polluantes dans le secteur du transport maritime,*

Amendement

– *concernant le secteur du transport maritime, introduction par l'OMI de nouvelles dispositions visant à réduire les émissions de carbone pour faire suite à l'accord mondial conclu à l'OMI relatif aux mesures d'économie d'énergie (indice de conception d'efficacité énergétique*

(EEDI) et outil de gestion obligatoire pour le fonctionnement des navires rentables en énergie (SEEMP)),

Or. en

Amendement 69
Georgios Koumoutsakos

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – tiret 4

Proposition de résolution

– réduction **uniforme de 30 % des** émissions de CO₂ et de substances polluantes dans le secteur du transport maritime,

Amendement

– réduction **jusqu'à 30%** des émissions de CO₂ et de substances polluantes dans le secteur du transport maritime **en application des résolutions pertinentes qui seront adoptées à l'OMI, dans le contexte de laquelle un accord a été atteint visant à réduire la consommation d'énergie (EEDI/SEEMP),**

Or. el

Amendement 70
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

– **poursuite de la mise en place par l'OMI de nouvelles mesures visant à réduire les émissions de carbone dans le secteur du transport maritime, suite à l'accord conclu à l'OMI relatif aux mesures d'économie d'énergie (indice de conception d'efficacité énergétique (EEDI) et outil de gestion obligatoire pour le fonctionnement des navires rentables en énergie (SEEMP)),**

et demande que ces objectifs soient considérés comme prioritaires et fassent dès lors l'objet d'un examen annuel, en dissociant la croissance des transports de la croissance économique plutôt qu'en réduisant la demande de transports; la future politique européenne des transports devant se concentrer sur l'établissement d'objectifs d'efficacité énergétique plutôt que sur des transferts modaux afin de rester en phase avec l'objectif Europe 2020 d'augmenter la compétitivité et d'améliorer le bien-être de la société;

Or. en

Amendement 71
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – sous-paragraphe 1

Proposition de résolution

et demande que ces objectifs soient considérés comme prioritaires *et* fassent dès lors l'objet d'un examen annuel;

Amendement

et demande que ces objectifs soient considérés comme prioritaires, fassent dès lors l'objet d'un examen annuel *et soient harmonisés avec d'autres initiatives politiques européennes en matière de qualité de l'air (SOx, NOx et particules fines);*

Or. nl

Amendement 72
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – sous-paragraphe 1

Proposition de résolution

et demande que *ces* objectifs soient considérés comme prioritaires et fassent dès lors l'objet d'un examen annuel;

Amendement

et demande que *l'ensemble des* objectifs *repris dans ce paragraphe* soient considérés comme prioritaires et fassent dès lors l'objet d'un examen annuel;

Amendement 73
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne que l'ensemble des législations adoptées ces dernières années en vue de réduire l'impact environnemental, les émissions de gaz à effet de serre, les nuisances sonores et la consommation d'énergie imputables aux transports doivent être correctement et rapidement mises en œuvre afin d'aider le secteur à atteindre les objectifs fixés pour 2020;

Or. en

Amendement 74
Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne que le protocole sur les transports de la convention alpine est une bonne base pour la mise au point d'un modèle de bonnes pratiques en matière de politique des transports durable, dont puissent s'inspirer d'autres zones de montagne en Europe;

Or. en

Amendement 75
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés;

Amendement

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, ***environnementaux***, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés; ***souligne la nécessité d'accélérer l'élaboration, et en particulier la mise en œuvre, d'une politique de régulation;***

Or. en

Amendement 76
Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, ***sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et*** invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à ***un dumping social ou*** à la formation de monopoles privés;

Amendement

3. ***appelle à poursuivre la libéralisation des réseaux de transports et*** souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports; invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à la formation de monopoles privés;

Or. en

Amendement 77
Marita Ulvskog

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés;

Amendement

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à ***intégrer une dimension sociale dans toute politique de transports afin de*** veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés;

Or. en

Amendement 78
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ***ou à la formation de monopoles privés;***

Amendement

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social; ***demande à nouveau à la Commission européenne d'élaborer des lignes directrices claires et efficaces concernant les aides d'État en faveur des ports maritimes;***

Or. nl

Amendement 79
Spyros Danellis

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés;

Amendement

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, **territoriaux**, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés;

Or. en

Amendement 80
Corien Wortmann-Kool

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles **privés**;

Amendement

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles; **souligne qu'il demeure urgent d'établir des orientations pour les aides d'État en faveur des ports maritimes**;

Or. en

Amendement 81
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés;

Amendement

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, **territoriaux**, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés;

Or. es

Amendement 82
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles **privés**;

Amendement

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles;

Or. en

Amendement 83
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent *pas* à un dumping social *ou* à la formation de *monopoles* privés;

Amendement

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés *à la cohésion territoriale et* à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent *ni* à un dumping social, *ni à des déséquilibres entre régions centriques et périphériques, ni* à la formation de *pratiques monopolistiques par des opérateurs* privés;

Or. es

Amendement 84
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, *notamment* dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés;

Amendement

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché dans les secteurs aéroportuaire, *portuaire*, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles *ou d'oligopoles* privés;

Or. es

Amendement 85
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés;

Amendement

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés, ***ni à la détérioration des conditions sociales et de travail, ni à la détérioration de la qualité des services de transport européens;***

Or. ro

Amendement 86
Dominique Vlasto, Michel Dantin

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés;

Amendement

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et ***territoriaux*** liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés;

Or. fr

Amendement 87
Mara Bizzotto

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés;

Amendement

3. souligne qu'il convient de tendre vers l'achèvement du marché intérieur européen des transports, sans toutefois faire abstraction des aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi ***et en respectant également les particularités et les exigences des petites et moyennes entreprises qui exercent en grand nombre, surtout dans le secteur du transport routier***, et invite la Commission à veiller à ce que ses propositions d'ouverture du marché, notamment dans les secteurs aéroportuaire, ferroviaire et routier, ne conduisent pas à un dumping social ou à la formation de monopoles privés;

Or. it

Amendement 88
Nuno Teixeira

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – tiret 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- rappelle l'importance des instruments de la politique des transports pour réduire le déficit d'accessibilité et de positionnement concurrentiel des régions ultrapériphériques, que ce soit en termes d'accès au marché intérieur et des pays voisins, ou à l'égard de leur arrière-pays, grâce au potentiel des aéroports régionaux et des connexions maritimes intra et intereuropéennes.

Or. pt

Amendement 89
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne l'importance de promouvoir des modes de transport intégrés et efficaces en tenant compte de la spécificité des régions ultrapériphériques et des îles, ce qui, dans le cas du transport aérien et maritime, entraîne des frais supplémentaires en raison de la nécessité de préserver l'environnement et de réduire les émissions. Il conviendra par ailleurs de garantir l'accès aux territoires et la mobilité de toutes les personnes et entreprises à des conditions équitables.

Or. es

Amendement 90
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. invite la Commission européenne à analyser les répercussions économiques qu'occasionnerait le non-achèvement de l'espace unique européen du transport pour l'ensemble de l'économie, y compris les entreprises de logistique, les consommateurs et les citoyens, en examinant également l'impact de la compétitivité mondiale;

Or. en

Amendement 91
Nathalie Griesbeck

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne qu'au regard de la situation économique, il est primordiale de mettre en œuvre une gestion proprement européenne des infrastructures de transport et ce afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'Union européenne;

Or. fr

Amendement 92
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. attire l'attention sur les inégalités en matière de développement des infrastructures de transport dans les États membres et invite la Commission et les États membres à faire des efforts en vue du développement uniforme d'un espace européen unique des transports;

Or. ro

Amendement 93
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de

4. souligne que la mise en place de chaînes efficaces de transport intermodal de porte-à-porte dans le secteur de la mobilité des voyageurs et des transports

l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, **et tenant compte des infrastructures existant et à créer** aux niveaux national et régional, **doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;**

de marchandises **doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et que cela doit être mesuré** à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, **de la sécurité énergétique**, des conditions sociales, **de santé** et de travail ainsi que des aspects de sécurité, **et s'accompagner d'une gestion de la mobilité et d'une logistique verte, pour ainsi déterminer les besoins d'investissements dans les infrastructures** aux niveaux national et régional;

la part modale des transports ferroviaire et par voie navigable doit passer à 20 % d'ici à 2020 et à 50 % d'ici à 2050;

cette politique doit s'accompagner d'une gestion de la mobilité et d'une logistique verte, et tenir compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional;

Or. en

Amendement 94
Christine De Veyrac

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité **et de sûreté**, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Amendement 95
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, **de la sécurité énergétique**, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Or. en

Amendement 96
Marita Ulvskog

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de

la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier; ***les solutions multimodales et la jonction entre le transport longue distance et le transport local doivent s'appuyer sur les priorités du développement durable;***

Or. en

Amendement 97
Ismail Ertug

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, ***et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;***

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports;

Or. de

Amendement 98
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports ***dans laquelle les point forts de chaque mode de transport sont pleinement exploités***, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Or. nl

Amendement 99
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, ***de la cohésion territoriale***, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Amendement 100
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité **et de sûreté**, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Or. en

Amendement 101
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité **et de sûreté**, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer

la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Or. en

Amendement 102
Hubert Pirker

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional ***ainsi que des conditions géographiques***, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Or. de

Amendement 103
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, **de la cohésion territoriale**, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail, **de la qualité du service** ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Or. es

Amendement 104
Corien Wortmann-Kool

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité **et de sûreté**, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret

routier;

Or. en

Amendement 105

Carlo Fidanza

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, **de la cohésion territoriale**, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Or. it

Amendement 106

Georgios Koumoutsakos

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, **de la cohésion régionale**, de la protection de l'environnement, des

de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Or. en

Amendement 107

Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures *existant* et à créer *aux niveaux* national et *régional*, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, *de la sécurité énergétique*, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité *et de sûreté*, et tenant compte des infrastructures *existantes* et à créer *dans le but de parvenir à un réseau de transport local*, national et *européen intégré*, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Or. fr

Amendement 108
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et **qu'il convient de définir** la répartition intermodale dans les pays et les régions **en fonction** de ces paramètres **au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier**;

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, **de la cohésion territoriale**, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et **que** la répartition intermodale dans les pays et les régions **sera régie par certains** de ces paramètres;

Or. es

Amendement 109
Mara Bizzotto

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, **de l'accessibilité**, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de définir la répartition intermodale dans les pays et les

fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

régions en fonction de ces paramètres au lieu de s'en tenir à la limite de 300 kilomètres proposée pour le fret routier;

Or. it

Amendement 110
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de ***définir la répartition intermodale dans les pays et les régions en fonction*** de ces paramètres ***au lieu de s'en tenir*** à la limite de 300 kilomètres ***proposée*** pour le fret routier;

Amendement

4. souligne qu'une comodalité efficace dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, mesurée à l'aune de la rentabilité, de la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail ainsi que des aspects de sécurité, et tenant compte des infrastructures existant et à créer aux niveaux national et régional, doit constituer le fil directeur de la future politique des transports, et qu'il convient de ***tenir compte*** de ces paramètres ***lorsque s'applique*** la limite de 300 kilomètres pour le fret routier, ***tout en encourageant systématiquement l'utilisation de modes de transport durables aussi pour les petites et moyennes distances***;

Or. en

Amendement 111
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne que les transports

maritime, fluvial et fluvio-maritime à courte et à moyenne distance offrent de nombreuses possibilités économiques viables sur des distances inférieures à 300 kilomètres et doivent dès lors être encouragés par l'UE;

Or. en

Amendement 112
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne la nécessité d'une politique des transports intégrée non seulement entre les modes de transport mais aussi pour la totalité de la chaîne de valeur des services de transport et de logistique en vue de relever au mieux les défis en la matière, d'assurer la cohérence avec les politiques environnementale, sociale, industrielle et économique ainsi que les politiques de l'emploi, de la recherche et du marché intérieur, de renforcer la coordination entre les décideurs des institutions européennes et de favoriser un dialogue cohérent et approfondi avec les entreprises de logistique et les fournisseurs et usagers de services de transport et leur consultation;

Or. en

Amendement 113
Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. conteste le fondement de la Commission selon lequel le transport de marchandises sur des distances inférieures à 300 km se fera par définition par la route; souligne que d'autres facteurs également jouent un rôle déterminant dans le choix d'autres moyens de transport: type de produits, volume, installations de transbordement disponibles, présence d'experts dans le domaine des transports dans les ports, etc.; demande à la Commission d'élaborer une politique soutenant un transport comodal durable et efficace et permettant une répartition modale optimale pour tous les segments de transport (courtes, moyennes et longues distances), quelle que soit la distance;

Or. nl

**Amendement 114
Dieter-Lebrecht Koch**

**Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. fait observer que tous les modes de transport doivent interagir de manière complémentaire; demande que les objectifs de transfert soient établis sur des bases scientifiques; ajoute que la base en est constituée par des indicateurs communs et que les progrès en matière d'objectifs de transfert devraient être recensés par les statistiques et vérifiés selon un cycle déterminé;

Or. de

Amendement 115
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne la nécessité d'une politique des transports intégrée pour la totalité de la chaîne de valeur du transport et de la logistique en vue de relever au mieux les défis en matière de transports et de mobilité, en particulier ceux liés aux zones urbaines; préconise de renforcer la coordination entre les décideurs des institutions européennes et de mettre en place un forum européen sur la logistique et la mobilité qui permette un dialogue permanent avec les entreprises de logistique et les fournisseurs et usagers de services de transport;

Or. en

Amendement 116
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne l'importance de recréer et de renforcer une perspective véritablement européenne dans la gestion des infrastructures et des systèmes de transport (corridors ferroviaires pour passagers et marchandises, ciel unique européen, ports et aéroports et leurs connexions au réseau des transports, espace maritime sans frontières, transport par voie fluviale, opérateurs transnationaux, ...), afin de supprimer les «effets frontières», de renforcer la compétitivité et d'accroître l'attractivité de

l'Union européenne;

Or. es

Amendement 117

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. note la forte dépendance de l'UE à l'égard des importations de combustibles fossiles, dont l'approvisionnement en provenance de sources extérieures à l'Union présente un risque considérable pour sa sécurité économique et sa flexibilité en matière d'options de politique extérieure; invite la Commission à définir et à évaluer régulièrement la sécurité des approvisionnements énergétiques externes de l'Union, et à proposer des législations en vue de fixer des objectifs quantitatifs contraignants visant à réduire l'utilisation de combustibles fossiles importés dans les transports;

Or. en

Amendement 118

Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. rappelle que l'objectif des RTE, conformément aux dispositions de l'article 170 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, est de favoriser l'interconnexion et

l'interopérabilité des réseaux nationaux ainsi que l'accès à ces réseaux, en tenant compte en particulier de la nécessité de relier les régions insulaires, enclavées et périphériques aux régions centrales de l'Union;

Or. es

Amendement 119
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne l'importance du développement des infrastructures de transport dans les nouveaux États membres afin de réaliser l'espace européen unique des transports et accentue notamment les besoins plus grands de développement des infrastructures de transport dans les nouveaux États membres, y compris dans le domaine routier, ainsi que l'importance d'assurer les connexions entre leurs infrastructures de transport et celles des États voisins de l'Union; invite la Commission à prendre en compte les nécessités de développement des infrastructures de transport dans les nouveaux États membres dans l'élaboration du futur cadre financier pluriannuel, et à veiller, d'ici 2025, à ce que les infrastructures de transport des nouveaux États membres rattrapent les écarts de développement par rapport aux infrastructures de transport des autres États membres;

Or. ro

Amendement 120
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. souligne le rôle essentiel que jouerait un secteur logistique bien rôdé pour faire baisser les coûts du commerce, y compris le commerce électronique, et ainsi dynamiser les échanges commerciaux intra-européens et internationaux et favoriser la croissance économique;

Or. en

Amendement 121
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. souligne qu'une politique européenne des transports et de la mobilité ambitieuse et efficace doit pouvoir disposer d'un cadre financier adéquat doté de ressources suffisantes. À cet effet, les ressources actuellement allouées au transport et à la mobilité doivent être augmentées, afin de promouvoir l'initiative tant publique que privée; accueille avec satisfaction et soutient la proposition de la Commission européenne d'introduire un nouveau mécanisme intitulé «Connecting Europe Facility» dans le prochain cadre financier pluriannuel, tout en rappelant que les coûts prévus pour remplir les objectifs du Livre blanc exigent un certain niveau d'engagement jusqu'en 2050;

Amendement 122

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. reconnaît que les différents modes de transport sont complémentaires et qu'il convient d'analyser cette complémentarité avant tout par rapport aux fourchettes de distances; se félicite des objectifs indicatifs définis dans le Livre blanc sur les transports, relatifs au transport terrestre de fret à longue distance et de voyageurs à moyenne distance, et considère ces objectifs comme des moyennes à atteindre dans l'ensemble de l'Union, sans pour autant exclure qu'il puisse y avoir des différences d'un pays ou d'une région à l'autre; demande à la Commission de proposer des textes législatifs pour réunir et publier des indicateurs statistiques permettant le suivi annuel et l'établissement de rapports annuels sur les progrès accomplis pour réaliser ces objectifs;

Or. en

Amendement 123

Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution

Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. attire l'attention sur le potentiel encore inexploité des transports dans la région du Danube et de la mer Noire et

invite la Commission et les États membres riverains à exploiter ce potentiel par le développement de terminaux multimodaux et la modernisation des ports fluviaux danubiens ainsi que par le développement de couloirs maritimes à courte distance vers la mer Noire;

Or. ro

Amendement 124
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 quater. souligne que les dix dernières années sont caractérisées par la baisse des investissements pour la maintenance et la modernisation des infrastructures de transport ferroviaire, ce qui a conduit à la détérioration de la qualité des services ferroviaires européens et à la réduction de la part de marché du transport ferroviaire; souligne l'importance des transports ferroviaires pour l'avenir du transport européen et demande aux États membres et à la Commission d'assurer le cadre financier nécessaire pour l'entretien et la modernisation des infrastructures ferroviaires et des systèmes ferroviaires actuels, d'analyser et de planifier le réseau ferroviaire à grande vitesse reliant toutes les capitales, les grandes villes et les centres industriels de l'UE, d'ici 2050;

Or. ro

Amendement 125

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – introduction

Proposition de résolution

5. souligne que le système des RTE-T doit prévoir un nombre limité de projets *bénéficiant d'un financement accru* et que

Amendement

5. souligne que le système des RTE-T doit prévoir un nombre limité de projets *durables ayant une réelle perspective de financement et de concrétisation avant la fin de cette décennie*, et que

Or. en

Amendement 126

Peter van Dalen

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – introduction

Proposition de résolution

5. souligne que le système des RTE-T doit prévoir un nombre limité de projets bénéficiant d'un financement accru et que

Amendement

5. souligne que le système des RTE-T doit prévoir un nombre limité de projets *présentant une valeur ajoutée européenne et* bénéficiant d'un financement accru et que

Or. nl

Amendement 127

Inés Ayala Sender

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – introduction

Proposition de résolution

5. souligne que le système des RTE-T doit prévoir un *nombre limité de* projets *bénéficiant d'un financement accru* et que

Amendement

5. souligne que le système des RTE-T doit prévoir un *financement accru suffisant pour développer des projets d'intérêt européen indiscutable, en promouvant la*

Amendement 128

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – tiret 1

Proposition de résolution

– les États membres devraient *s’engager à éliminer d’ici 2020 les 25 goulets d’étranglement identifiés* dans l’espace européen des transports, à accorder la priorité aux projets transfrontaliers et à présenter, d’ici 2015, un plan de financement approuvé,

Amendement

– les États membres devraient *s’impliquer dans les 25 liaisons infrastructurelles durables identifiées* dans l’espace européen des transports *pouvant être financées et réalisées d’ici 2020, et s’engager* à accorder la priorité aux projets *ferroviaires* transfrontaliers *dans les nouveaux États membres* et à présenter, d’ici 2015, un plan de financement approuvé,

Amendement 129

Christine De Veyrac

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – tiret 1

Proposition de résolution

– les États membres devraient s’engager à éliminer d’ici 2020 les **25** goulets d’étranglement identifiés dans l’espace européen des transports, **à accorder la priorité aux projets transfrontaliers** et à présenter, d’ici 2015, un plan de financement approuvé,

Amendement

– les États membres devraient s’engager à éliminer d’ici 2020 les **principaux** goulets d’étranglement identifiés dans l’espace européen des transports, et à présenter, d’ici 2015, un plan de financement approuvé,

Amendement 130
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 1

Proposition de résolution

– les États membres devraient s’engager à éliminer d’ici 2020 les 25 goulets d’étranglement identifiés dans l’espace européen des transports, à accorder la priorité aux projets transfrontaliers et à présenter, d’ici 2015, un plan de financement approuvé,

Amendement

– les États membres devraient s’engager à éliminer d’ici 2020 les 25 goulets d’étranglement identifiés ***au niveau des dix corridors principaux où se concentre le plus gros du trafic*** dans l’espace européen des transports, à accorder la priorité aux projets transfrontaliers et à présenter, d’ici 2015, un plan de financement approuvé,

Or. en

Amendement 131
Ismail Ertug

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 1

Proposition de résolution

– les États membres devraient s’engager à éliminer d’ici 2020 les 25 goulets d’étranglement identifiés dans l’espace européen des transports, à ***accorder la priorité aux projets transfrontaliers et à présenter, d’ici 2015, un plan de financement approuvé,***

Amendement

– les États membres devraient s’engager à éliminer d’ici 2020 les 25 goulets d’étranglement identifiés dans l’espace européen des transports ***et, dans ce cadre, à encourager si nécessaire leur contournement par la construction d’une infrastructure intermodale au point de départ et au point d’arrivée d’un trajet,***

Or. de

Amendement 132
Nathalie Griesbeck

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 1

Proposition de résolution

– les États membres **devraient** s’engager à éliminer d’ici 2020 les 25 goulets d’étranglement identifiés dans l’espace européen des transports, à accorder la priorité aux projets transfrontaliers et à présenter, d’ici 2015, un plan de financement approuvé,

Amendement

– les États membres **doivent** s’engager à éliminer d’ici 2020 les 25 goulets d’étranglement identifiés dans l’espace européen des transports, à accorder la priorité aux projets transfrontaliers et à présenter, d’ici 2015, un plan de financement approuvé,

Or. fr

Amendement 133
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 1

Proposition de résolution

– les États membres devraient s’engager à éliminer d’ici 2020 les 25 goulets d’étranglement identifiés dans l’espace européen des transports, à accorder la priorité aux projets transfrontaliers et à présenter, d’ici **2015**, un plan de financement approuvé,

Amendement

– les États membres devraient s’engager à éliminer d’ici 2020 les 25 goulets d’étranglement identifiés dans l’espace européen des transports, à accorder la priorité aux projets transfrontaliers et à présenter, d’ici **2013**, un plan de financement approuvé, **qui sera à la base des programmes opérationnels spécifiques des États membres et leur sera conforme,**

Or. ro

Amendement 134
Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

– la révision du système des RTE-T devrait soutenir la diversification et la

Amendement

connectivité entre les corridors prioritaires et leurs populations, en s'attachant notamment à soulager les goulets d'étranglement sans qu'aucun mode de transport ne soit toutefois écarté,

Or. en

Amendement 135

Ismail Ertug

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – tiret 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- les États membres s'engagent à accorder la priorité aux projets transfrontaliers et à présenter un concept de financement approuvé d'ici 2015;

Or. de

Amendement 136

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – tiret 2

Proposition de résolution

Amendement

– la Commission devrait s'engager à proposer aux États membres d'assurer, pour sa part, un financement direct de ces projets à hauteur de 30 % au moins de l'investissement global, sur la base d'une coordination avec la politique régionale,

– la Commission devrait s'engager à proposer aux États membres d'assurer, pour sa part, un financement direct de ces projets à hauteur de 30 % au moins de l'investissement global, sur la base d'une coordination avec la politique régionale *et en adéquation avec l'objectif 20-20-20 d'ici à 2020,*

Or. en

Amendement 137
Nathalie Griesbeck

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 2

Proposition de résolution

– la Commission **devrait** s’engager à proposer aux États membres d’assurer, pour sa part, un financement direct de ces projets à hauteur de 30 % au moins de l’investissement global, sur la base d’une coordination avec la politique régionale,

Amendement

– la Commission **doit** s’engager à proposer aux États membres d’assurer, pour sa part, un financement direct de ces projets à hauteur de 30 % au moins de l’investissement global, sur la base d’une coordination avec la politique régionale,

Or. fr

Amendement 138
Lambert van Nistelrooij

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 2

Proposition de résolution

– la Commission devrait s’engager à proposer aux États membres d’assurer, pour sa part, un financement direct de ces projets **à hauteur de 30 % au moins** de l’investissement global, sur la base d’une coordination avec la politique régionale,

Amendement

– la Commission devrait s’engager à proposer aux États membres d’assurer, pour sa part, un financement direct de ces projets **qui représente une part appropriée** de l’investissement global, sur la base d’une coordination avec la politique régionale,

Or. en

Amendement 139
Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 3

Proposition de résolution

– la Commission devrait s’engager à

Amendement

supprimé

soutenir des modèles et instruments de financement alternatifs, s'agissant notamment d'emprunts obligataires pour le financement de projets, et à prévoir, dans ses propositions relatives à l'internalisation des coûts externes, un recours accru aux recettes ainsi dégagées pour le financement de projets RTE-T,

Or. en

Amendement 140

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – tiret 3

Proposition de résolution

– la Commission devrait s'engager à soutenir des modèles et instruments de financement alternatifs, s'agissant notamment d'emprunts obligataires pour le financement de projets, et à ***prévoir, dans ses propositions relatives à l'internalisation des coûts externes, un recours accru aux recettes ainsi dégagées pour le financement de projets RTE-T,***

Amendement

– la Commission devrait s'engager à soutenir des modèles et instruments de financement alternatifs, s'agissant notamment d'emprunts obligataires pour le financement de projets, et à ***internaliser les*** coûts externes,

Or. en

Amendement 141

Peter van Dalen

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – tiret 3

Proposition de résolution

– la Commission devrait s'engager à soutenir des modèles et instruments de financement alternatifs, s'agissant notamment d'emprunts obligataires pour le financement de projets, ***et à prévoir, dans***

Amendement

– la Commission devrait s'engager à soutenir des modèles et instruments de financement alternatifs, s'agissant notamment d'emprunts obligataires pour le financement de projets,

*ses propositions relatives à
l'internalisation des coûts externes, un
recours accru aux recettes ainsi dégagées
pour le financement de projets RTE-T,*

Or. nl

Amendement 142
Ismail Ertug

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 3

Proposition de résolution

– la Commission devrait s'engager à soutenir des modèles et instruments de financement alternatifs, s'agissant notamment d'emprunts obligataires pour le financement de projets, et à prévoir, dans ses propositions relatives à l'internalisation des coûts externes, un recours **accru** aux recettes ainsi dégagées pour le financement de projets RTE-T,

Amendement

– la Commission devrait s'engager à soutenir des modèles et instruments de financement alternatifs, s'agissant notamment d'emprunts obligataires pour le financement de projets, et à prévoir, dans ses propositions relatives à l'internalisation des coûts externes, un recours **exclusif** aux recettes ainsi dégagées pour le financement de projets RTE-T,

Or. de

Amendement 143
Nathalie Griesbeck

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 3

Proposition de résolution

– la Commission **devrait** s'engager à soutenir des modèles et instruments de financement alternatifs, s'agissant notamment d'emprunts obligataires pour le financement de projets, et à prévoir, dans ses propositions relatives à l'internalisation des coûts externes, un recours accru aux recettes ainsi dégagées pour le financement de projets RTE-T,

Amendement

– la Commission **doit** s'engager à soutenir des modèles et instruments de financement alternatifs, s'agissant notamment d'emprunts obligataires pour le financement de projets, et à prévoir, dans ses propositions relatives à l'internalisation des coûts externes, un recours accru aux recettes ainsi dégagées pour le financement de projets RTE-T,

Amendement 144
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 3

Proposition de résolution

– la Commission devrait s’engager à soutenir des modèles et instruments de financement alternatifs, s’agissant notamment d’emprunts obligataires pour le financement de projets, et à prévoir, dans ses propositions relatives à l’internalisation des coûts externes, un recours accru aux recettes ainsi dégagées pour le financement de projets RTE-T,

Amendement

– la Commission devrait s’engager à soutenir des modèles et instruments de financement alternatifs, s’agissant notamment d’emprunts obligataires pour le financement de projets, et à prévoir, dans ses propositions relatives à l’internalisation des coûts externes, un recours accru aux recettes ainsi dégagées **autant** pour le financement de projets RTE-T **que pour le développement des infrastructures de transport dans les États membres,**

Amendement 145
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– des plans d’investissements européens et nationaux pour le fret électronique et les systèmes de transport intelligent (STI) devraient être adoptés et mis en œuvre de manière coordonnées afin de permettre un flux électronique d’informations parallèlement au flux physique des marchandises,

– il conviendrait de sélectionner les projets en fonction d’une analyse coûts-

avantages rigoureuse,

Or. en

Amendement 146
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 4

Proposition de résolution

– *la définition des priorités devrait être mise en relation étroite avec les conditions d'utilisation des fonds structurels régionaux et les États membres devraient être tenus de garantir le financement de ces projets au-delà de l'échéance des programmes pluriannuels de l'Union,*

Amendement

– les États membres devraient être tenus de garantir le financement *des* projets au-delà de l'échéance des programmes pluriannuels de l'Union,

Or. nl

Amendement 147
Nathalie Griesbeck

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 4

Proposition de résolution

– la définition des priorités *devrait* être mise en relation étroite avec les conditions d'utilisation des fonds structurels régionaux et les États membres *devraient* être tenus de garantir le financement de ces projets au-delà de l'échéance des programmes pluriannuels de l'Union,

Amendement

– la définition des priorités *doit* être mise en relation étroite avec les conditions d'utilisation des fonds structurels régionaux et les États membres *doivent* être tenus de garantir le financement de ces projets au-delà de l'échéance des programmes pluriannuels de l'Union,

Or. fr

Amendement 148
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– le réseau principal de corridors de fret multimodaux devrait être développé sur la base des projets RTE-T et fonctionner comme une seule entité réunissant des infrastructures, plateformes et équipements intermodaux et des solutions TIC,

Or. en

Amendement 149
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– le réseau principal devrait être développé sur la base des projets RTE-T prioritaires et réunir des infrastructures, plateformes et équipements intermodaux et des solutions TIC,

Or. en

Amendement 150
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- la Commission devra présenter une proposition pour éviter que les garanties publiques du cofinancement privé dans les formules de PPP et autres ne finissent

par avoir un effet dissuasif en raison de leur poids dans le calcul du déficit public,

Or. es

Amendement 151

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – tiret 5

Proposition de résolution

– le caractère prioritaire des projets ne devrait être maintenu après 2015 que si les États membres ont pris des mesures contraignantes qui garantissent la réalisation des projets en question,

Amendement

– le caractère prioritaire des projets ne devrait être maintenu après 2015 que si les États membres ont pris des mesures ***budgétaires*** contraignantes qui garantissent la réalisation des projets en question ***et la contribution financière de l'UE devrait se baser sur le principe «use it or lose it» (utilisation obligatoire sous peine de perte définitive),***

Or. en

Amendement 152

Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – tiret 5

Proposition de résolution

– le caractère prioritaire des projets ne devrait être maintenu après 2015 que si les États membres ont pris des mesures contraignantes ***qui garantissent*** la réalisation des projets en question,

Amendement

– le caractère prioritaire des projets ne devrait être maintenu après 2015 que si les États membres ont pris des mesures contraignantes ***pour garantir*** la réalisation des projets en question,

Or. en

Amendement 153
Nathalie Griesbeck

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 5

Proposition de résolution

– le caractère prioritaire des projets ne **devrait** être maintenu après 2015 que si les États membres ont pris des mesures contraignantes qui garantissent la réalisation des projets en question;

Amendement

– le caractère prioritaire des projets ne **pourra** être maintenu après 2015 que si les États membres ont pris des mesures contraignantes qui garantissent la réalisation des projets en question;

Or. fr

Amendement 154
Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– la poursuite de l'installation de zones de stationnement sécurisées pour les autocars et les camions dans tout le réseau RTE-T devrait être l'une des priorités du programme,

Or. en

Amendement 155
Giommaria Uggias

Proposition de résolution
Paragraphe 5 – tiret 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- en application de l'article 170 TFUE, il soit effectivement tenu compte de la nécessité de relier les régions insulaires, enclavées et périphériques aux régions

centrales de l'Union,

Or. it

Amendement 156

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 5 – tiret 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– il conviendrait d'inclure EuroVelo, le réseau européen de voies cyclables longue distance, dans le réseau RTE-T;

Or. en

Amendement 157

Christine De Veyrac

Proposition de résolution

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. demande que soient développées des politiques industrielles ambitieuses dans le domaine des transports, et encourage la Commission à faire des propositions concrètes en faveur des sous-secteurs stratégiques;

Or. fr

Amendement 158

Zigmantas Balčytis

Proposition de résolution

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. invite l'UE à garantir l'efficacité et la visibilité de ses actions dans le domaine du RTE-T ainsi que l'utilisation optimale de la contrepartie financière de l'UE dans la réalisation de ses objectifs;

Or. It

Amendement 159
Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. se félicite de la demande de clarté de la Commission sur les futurs cadres politiques et de son appel à une politique cohérente au niveau de l'Union européenne; est convaincu qu'une vision à long terme claire concernant les investissements dans les infrastructures de transport européennes, conformément à la législation européenne en matière d'environnement, est le meilleur moyen d'assurer une mise en œuvre efficace de la politique européenne en matière d'infrastructure et de transport; la politique en matière de transport et d'infrastructure des États membres devrait se greffer sur cette stratégie européenne et même la renforcer si possible; il est, dans ce contexte, néfaste de remettre chaque fois en question les investissements ou régimes d'aides prévus et convenus;

Or. nl

Amendement 160
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. demande à la Commission et aux États membres de présenter une stratégie conjointe d'information, de communication et de consultation de tous les acteurs impliqués, et plus particulièrement des citoyens concernés, sur les besoins, la planification, le développement et le financement des infrastructures nécessaires pour la croissance, la mobilité, le développement et l'emploi, conformément aux engagements de la stratégie «Europe 2020»;

Or. es

Amendement 161
Ádám Kósa

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, les mêmes normes de sécurité doivent valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, les mêmes normes de sécurité **et les mêmes normes relatives aux services aisément accessibles** doivent valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici

2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

Or. hu

Amendement 162
Christine De Veyrac

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, les mêmes normes de *sécurité* doivent valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

Amendement

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, les mêmes normes de *sûreté* doivent valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport *afin de faciliter la circulation et de réduire les congestions*, et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

Or. fr

Amendement 163
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, *les mêmes* normes de sécurité doivent valoir au niveau de l'Union *pour tous les modes de transport* et demande que soit présentée une

Amendement

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, *des* normes de sécurité *adaptées aux risques de chacun des modes de transport* doivent valoir au niveau de l'Union et demande que soit

proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

Or. es

Amendement 164
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, les mêmes normes de sécurité doivent valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur **d'ici 2015** et/ou d'en introduire de nouvelles;

Amendement

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, les mêmes normes de sécurité doivent valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport, ***dans le but de limiter les embarras et les goulets d'étranglement***, et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur et/ou d'en introduire de nouvelles ***afin de mieux intégrer une approche axée sur les résultats et fondée sur le risque, qui permette d'ajuster les exigences sécuritaires en fonction du risque réel***;

Or. en

Amendement 165
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, les mêmes normes de sécurité doivent valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

Amendement

(Ne concerne pas la version française)

Or. en

Amendement 166
Corien Wortmann-Kool

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, les mêmes normes de sécurité doivent valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

Amendement

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, les mêmes normes de **sûreté et de** sécurité doivent valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de **sûreté et de** sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles **afin de mieux intégrer, s'il y a lieu, une approche fondée sur le risque, qui**

*permette de détailler les exigences
sécuritaires d'ici 2015;*

Or. en

Amendement 167
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, **les mêmes normes** de sécurité **doivent** valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

Amendement

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, **le même niveau** de sécurité **doit** valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

Or. es

Amendement 168
Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, les mêmes normes de **sécurité** doivent valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport et demande que soit présentée une

Amendement

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, les mêmes normes de **sûreté** doivent valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le

proposition sur le financement des obligations en matière de *sécurité*, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

financement des obligations en matière de *sûreté*, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles; ***souligne à ce titre tout l'intérêt de développer des approches innovantes en matière de sûreté, se focalisant à la fois sur le développement de nouvelles technologies et sur la détermination des comportements et trajectoires à risque;***

Or. fr

Amendement 169 **Izaskun Bilbao Barandica**

Proposition de résolution **Paragraphe 6**

Proposition de résolution

6. ***souligne que***, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, ***les mêmes normes*** de sécurité doivent ***valoir*** au niveau de l'Union ***pour tous les*** modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

Amendement

6. dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, ***des mesures*** de sécurité ***harmonisées*** doivent ***être appliquées*** au niveau de l'Union ***en tenant compte des différents*** modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

Or. es

Amendement 170 **Carlo Fidanza**

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, les mêmes normes de sécurité doivent valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

Amendement

6. souligne que, dans le secteur des transports de voyageurs et de marchandises, les mêmes normes de **sûreté et de** sécurité doivent valoir au niveau de l'Union pour tous les modes de transport et demande que soit présentée une proposition sur le financement des obligations en matière de **sûreté et de** sécurité, étant entendu qu'une coordination internationale devrait intervenir en amont, notamment dans le secteur des transports maritimes et aériens, et qu'il conviendrait de réexaminer les règles **de sécurité** en vigueur d'ici 2015 et/ou d'en introduire de nouvelles;

Or. en

Amendement 171
Giommaria Uggias

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. insiste sur l'importance que les énergies renouvelables et de substitution revêtent pour les transports et souligne **qu'en combinant les différentes formes d'énergie et en exploitant les possibilités d'économies d'énergie existant déjà**, tout en mettant en place les infrastructures appropriées, il est possible d'atteindre les objectifs fixés;

Amendement

7. insiste sur l'importance que les énergies renouvelables et de substitution revêtent pour les transports et souligne **que**, tout en mettant en place les infrastructures appropriées, il est possible d'atteindre les objectifs fixés;

Or. it

Amendement 172
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. insiste sur l'importance que les énergies renouvelables et de substitution revêtent pour les transports et souligne qu'en combinant les différentes formes d'énergie et en exploitant les possibilités d'économies d'énergie existant déjà, tout en mettant en place les infrastructures appropriées, il est possible d'atteindre les objectifs fixés;

Amendement

7. insiste sur l'importance que les énergies renouvelables et de substitution revêtent pour les transports et souligne qu'en combinant les différentes formes d'énergie et en exploitant les possibilités d'économies d'énergie existant déjà, tout en mettant en place les infrastructures appropriées, il est possible d'atteindre les objectifs fixés; ***des politiques pertinentes doivent être adoptées afin d'encourager leur production et leur utilisation;***

Or. en

Amendement 173
Ismail Ertug

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. insiste sur l'importance que les énergies renouvelables et de substitution revêtent pour les transports et souligne qu'en combinant les différentes formes d'énergie et en exploitant les possibilités d'économies d'énergie existant déjà, tout en mettant en place les infrastructures appropriées, il est possible d'atteindre les objectifs fixés;

Amendement

7. exige le passage aux énergies renouvelables et de substitution et insiste sur leur importance pour les transports;

Or. de

Amendement 174
Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. insiste sur l'importance que les énergies renouvelables et de substitution **revêtent** pour les transports et souligne qu'en combinant les différentes formes d'énergie et en exploitant les possibilités d'économies d'énergie existant déjà, tout en mettant en place les infrastructures appropriées, il est possible d'atteindre les objectifs fixés;

Amendement

7. insiste sur l'importance que les énergies renouvelables et de substitution **revêt** pour les transports, et **notamment pour le transport aérien de longue distance qui ne dispose d'aucune alternative**, et souligne qu'en combinant les différentes formes d'énergie et en exploitant les possibilités d'économies d'énergie existant déjà, tout en mettant en place les infrastructures appropriées, il est possible d'atteindre les objectifs fixés; **demande à ce titre que soit présentée une stratégie européenne sur le développement des biocarburants de nouvelle génération pour tous les modes de transports, qui doit être appuyée par un financement européen approprié et par des mesures visant à encourager le secteur privé à investir dans les projets actuels et à venir de recherche, développement et commercialisation des biocarburants avancés;**

Or. fr

Amendement 175
Carlo Fidanza

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. insiste sur l'importance que les énergies renouvelables et de substitution revêtent pour les transports et souligne qu'en combinant les différentes formes d'énergie et en exploitant les possibilités d'économies d'énergie existant déjà, tout en mettant en place les infrastructures appropriées, il est possible d'atteindre les

Amendement

7. insiste sur l'importance que les énergies renouvelables et de substitution revêtent pour les transports et souligne qu'en combinant les différentes formes d'énergie et en exploitant les possibilités d'économies d'énergie existant déjà, tout en mettant en place les infrastructures appropriées, il est possible d'atteindre les

objectifs fixés;

objectifs fixés; *il importe de reconnaître la particularité du secteur de l'aviation en développant des mesures incitatives sérieuses en faveur de l'utilisation des biocarburants dans ce secteur;*

Or. en

Amendement 176
Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 7 – sous-paragraphe 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

admet toutefois que tenter d'imposer un retrait progressif, d'ici 2050, des véhicules utilisant des carburants conventionnels en centre-ville ne relève pas de la compétence de l'UE, et n'est en outre ni réaliste, ni souhaitable pour l'UE;

Or. en

Amendement 177
Ismail Ertug

Proposition de résolution
Paragraphe 7 – sous-paragraphe 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

souligne qu'en combinant les différentes formes d'énergie tout en renonçant au nucléaire, et en exploitant les possibilités d'économie d'énergie qui existent déjà tout en mettant en place les infrastructures appropriées, il est possible d'atteindre les objectifs fixés;

Or. de

Amendement 178
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. demande que les solutions qui existent déjà pour réduire les émissions de CO₂ soient appliquées et que des objectifs de réduction futurs soient formulés indépendamment de toute technologie;

Or. de

Amendement 179
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. rappelle que les principes de l'utilisateur-payeur et du pollueur-payeur doivent s'appliquer indifféremment à l'ensemble des modes de transport de marchandises et de voyageurs; insiste sur la nécessité d'inclure dans l'internalisation des coûts externes du transport des règles strictes d'affectation des fonds en vue de réduire ces coûts;

Or. en

Amendement 180
Nathalie Griesbeck

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

7 bis. insiste sur le fait que la Commission doit avoir une stratégie globale et cohérente concernant les énergies renouvelables, prenant en compte à la fois leur fabrication, leur fourniture et leur utilisation; rappelle que le secteur des transports n'est que le maillon d'une chaîne et ne peut utiliser que les énergies mises à sa disposition;

Or. fr

Amendement 181

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution Paragraphe 8

8. demande que soit présentée, d'ici 2015, une proposition relative à la mobilité urbaine qui, dans le respect du principe de subsidiarité, subordonne le soutien de projets à la présentation de plans de mobilité urbaine qui prévoient une chaîne logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises, afin de réduire les volumes de trafic et les incidences sur l'environnement (pollution atmosphérique et sonore), qui respectent les normes de la politique européenne des transports et qui soient cohérents par rapport aux villes et aux régions avoisinantes;

8. demande que soit présentée, d'ici 2015, une proposition relative à la mobilité urbaine qui, dans le respect du principe de subsidiarité, subordonne le soutien de projets à la présentation de plans de mobilité urbaine **durable** qui prévoient une chaîne logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises, afin de réduire les volumes de trafic, **les accidents, l'impact sur le changement climatique** et les incidences sur l'environnement (pollution atmosphérique et sonore), qui respectent les normes **et objectifs** de la politique européenne des transports et qui soient cohérents par rapport aux villes et aux régions avoisinantes;

Or. en

Amendement 182 Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. **demande que soit présentée, d'ici 2015, une proposition relative à la mobilité urbaine qui, dans le respect du principe de subsidiarité, subordonne le soutien de projets à la présentation de plans de mobilité urbaine qui prévoient une chaîne logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises, afin de réduire les volumes de trafic et les incidences sur l'environnement (pollution atmosphérique et sonore), qui respectent les normes de la politique européenne des transports et qui soient cohérents par rapport aux villes et aux régions avoisinantes;**

Amendement

8. **souligne l'importance de la planification de la** mobilité urbaine, qui **prévoit** une chaîne logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises afin de réduire les volumes de trafic et les incidences sur l'environnement (pollution atmosphérique et sonore), **mais comprend que la mobilité urbaine ne relève pas des compétences de l'UE;**

Or. en

Amendement 183
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. demande que soit présentée, d'ici 2015, une proposition relative à la mobilité urbaine qui, dans le respect du principe de subsidiarité, subordonne le soutien de projets à la présentation de plans de mobilité urbaine qui prévoient une chaîne logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises, *afin de* réduire les volumes de trafic et les incidences sur l'environnement (pollution atmosphérique et sonore), qui respectent les normes de la politique européenne des transports et qui soient cohérents par rapport aux villes et aux régions

Amendement

8. demande que soit présentée, d'ici 2015, une proposition relative à la mobilité urbaine qui, dans le respect du principe de subsidiarité, subordonne le soutien de projets à la présentation de plans de mobilité urbaine qui prévoient une chaîne logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises, *qui contribuent à* réduire les volumes de trafic et les incidences sur l'environnement (pollution atmosphérique et sonore), **qui permettent une plus grande sécurité de la circulation routière**, qui respectent les normes de la politique européenne des

avoisinantes;

transports et qui soient cohérents par rapport aux villes et aux régions avoisinantes, *et demande un échange de meilleures pratiques concernant des exemples particulièrement réussis de concepts de mobilité urbaine durables et sur mesure;*

Or. de

Amendement 184
Corien Wortmann-Kool

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. demande que soit présentée, d'ici 2015, une proposition relative à la mobilité urbaine qui, dans le respect du principe de subsidiarité, subordonne le soutien de projets à la présentation de plans de mobilité urbaine qui prévoient une chaîne logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises, afin de réduire les volumes de trafic et les incidences sur l'environnement (pollution atmosphérique et sonore), qui respectent les normes de la politique européenne des transports et qui soient cohérents par rapport aux villes et aux régions avoisinantes;

Amendement

8. demande que soit présentée, d'ici 2015, une proposition relative à la mobilité urbaine qui, dans le respect du principe de subsidiarité, subordonne le soutien de projets à la présentation de plans de mobilité urbaine qui prévoient une chaîne logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises, afin de réduire les volumes de trafic et les incidences sur l'environnement (pollution atmosphérique et sonore), qui respectent les normes de la politique européenne des transports et qui soient cohérents par rapport aux villes et aux régions avoisinantes; *souligne l'importance de l'innovation et de la recherche en aérodynamique par exemple, et de l'utilisation de véhicules électriques en vue d'une mobilité urbaine efficace et respectueuse de l'environnement;*

Or. en

Amendement 185
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. demande que soit **présentée**, d'ici 2015, une proposition **relative à la** mobilité urbaine **qui, dans le respect du** principe de subsidiarité, **subordonne le soutien de projets à la présentation de plans de mobilité urbaine qui prévoient** une chaîne logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises, **afin de réduire les** volumes de trafic et **les** incidences sur l'environnement (**pollution atmosphérique et sonore**), **qui respectent les** normes de la politique européenne **des transports et qui soient cohérents par rapport aux villes et aux régions avoisinantes;**

Amendement

8. demande que soit **présentés**, d'ici 2015, une proposition **et un mécanisme de soutien financier pour préparer des audits et des plans de** mobilité urbaine **durable respectueux du** principe de subsidiarité. **Le soutien apporté devra prévoir** une chaîne logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises, **la réduction des** volumes de trafic et **des** incidences sur l'environnement, **le lien entre la politique des transports et l'aménagement du territoire, ainsi que le respect des** normes de la politique européenne;

Le soutien financier devra prendre en considération les critères de rentabilité sociale et économique des frais découlant de l'exploitation des services, afin de garantir à court, à moyen et à long terme la viabilité d'un système de transport efficace;

Or. es

Amendement 186
Dominique Vlasto, Michel Dantin

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. demande que soit présentée, d'ici 2015, une proposition relative à la mobilité urbaine **qui, dans le respect du** principe de subsidiarité, **subordonne le soutien de projets à la présentation de plans de** mobilité urbaine **qui prévoient** une chaîne logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises, afin de

Amendement

8. demande que soit présentée, d'ici 2015, une proposition relative à la mobilité urbaine, **sur la base d'une évaluation de la mise en œuvre du Plan de Mobilité Urbaine de 2009 et** dans le respect du principe de subsidiarité, **qui** subordonne le soutien de projets à la présentation de plans de mobilité urbaine **prévoyant** une chaîne

réduire les volumes de trafic et les incidences sur l'environnement (pollution atmosphérique et sonore), qui respectent les normes de la politique européenne des transports et qui soient cohérents par rapport aux villes et aux régions avoisinantes;

logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises, afin de réduire les volumes de trafic et les incidences sur l'environnement (pollution atmosphérique et sonore), qui respectent les normes de la politique européenne des transports et qui soient cohérents par rapport aux villes et aux régions avoisinantes;

Or. fr

Amendement 187
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8.demande que soit présentée, d'ici 2015, une proposition relative à la mobilité urbaine qui, dans le respect du principe de subsidiarité, subordonne le soutien de projets à la présentation de plans de mobilité urbaine qui prévoient une chaîne logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises, afin de réduire les volumes de trafic et les incidences sur l'environnement (pollution atmosphérique et sonore), qui respectent les normes de la politique européenne des transports et qui soient cohérents par rapport aux villes et aux régions avoisinantes;

Amendement

8. demande que soit présentée, d'ici 2015, une proposition relative à la mobilité urbaine *élaborée avec la participation des autorités locales des États membres* qui, dans le respect du principe de subsidiarité, subordonne le soutien de projets à la présentation de plans de mobilité urbaine qui prévoient une chaîne logistique efficace pour le transport de voyageurs et de marchandises, afin de réduire les volumes de trafic et les incidences sur l'environnement (pollution atmosphérique et sonore), qui respectent les normes de la politique européenne des transports et qui soient cohérents par rapport aux villes et aux régions avoisinantes;

Or. ro

Amendement 188
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. affirme qu'un système multimodal durable pour le transport des voyageurs et pour la logistique des marchandises requiert la mise à disposition de plateformes et terminaux intermodaux ainsi que l'intégration de la planification et de la logistique d'une part, et de l'éducation et de la formation professionnelle d'autre part;

Or. en

Amendement 189
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. est convaincu que seule une approche en collaboration doublée d'un dialogue cohérent entre les collectivités et les acteurs locaux représentant le transport de voyageurs et de marchandises permettrait la concrétisation d'une logistique urbaine sans émission de CO₂; insiste sur le fait que les politiques de transport urbain ne doivent pas créer de nouveaux obstacles au marché intérieur pour le transport de voyageurs et de marchandises;

Or. en

Amendement 190
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. la mobilité urbaine s'appliquera dans les zones urbaines et/ou les agglomérations;

Or. es

Amendement 191
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. souligne la nécessité de promouvoir l'éco-efficacité des véhicules des réseaux de transport public urbain et périurbain et demande à la Commission et aux États membres de soutenir les projets offrant l'intermodalité du système des transports et autres types de transport (par exemple: le vélo);

Or. ro

Amendement 192
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations **en faveur d'un choix durable** des modes de transport, ce qui implique

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations **pour qu'ils choisissent une mobilité et** des modes de transport

que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à **développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre** des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

durables, sûrs, sains et favorisant une activité physique, ce qui implique **que la Commission mette au point une stratégie interservices en faveur des transports non motorisés et** que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à **consacrer au moins 15 % des fonds de l'UE alloués au transport au développement des infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler la part modale des piétons, des cyclistes, du covoiturage et** des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

Or. en

Amendement 193
Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que **le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;**

Amendement

9. souligne que **s'il est souhaitable de développer et de diversifier les infrastructures de transport, c'est avant tout le marché qui doit déterminer la répartition du trafic;**

Amendement 194
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix **durable** des modes de transport, ce qui implique que **soient présentées**, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

Amendement

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix des modes de transport **durables et actifs**, ce qui implique que **la Commission présente**, d'ici 2013, **une stratégie pour soutenir de manière systématique les déplacements non motorisés, incluant** des propositions visant à développer les infrastructures urbaines **sécurisées** destinées aux piétons et aux cyclistes, **à accroître systématiquement leur attrait et** à doubler le nombre **des cyclistes et** des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation **et l'accent devant être mis sur l'accessibilité (physique, temporelle et financière) pour les usagers, en particulier dans les villes et les agglomérations;**

Or. cs

Amendement 195
Saïd El Khadraoui, Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

Amendement

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques, **avec des systèmes intégrés de fixation des prix**, pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

Or. en

Amendement 196

Marita Ulvskog

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme

Amendement

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme

un élément d'incitation;

un élément d'incitation; ***la durabilité des déplacements de voyageurs en milieu urbain doit s'appuyer sur les transports publics et les solutions multimodales en vue d'une meilleure mobilité pour tous les citoyens et d'une meilleure intégration sociale;***

Or. en

Amendement 197
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ***ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;***

Amendement

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport ***et demande aux États membres de présenter, pour 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;***

Or. nl

Amendement 198
Jim Higgins

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

Amendement

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes ***pour ainsi doubler leur nombre***, à doubler ***en outre*** le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

Or. en

Amendement 199

Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme

Amendement

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux ***lorsque cela est techniquement et juridiquement***

un élément d'incitation;

envisageable, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

Or. en

Amendement 200
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer *les infrastructures* urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics *qui utilisent principalement des énergies de substitution*, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

Amendement

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer *des initiatives encourageant le changement de comportement, en particulier chez les jeunes, et le développement d'infrastructures* urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics *écologiques*, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation; *demande à la Commission de présenter une stratégie pour promouvoir l'usage du vélo et les déplacements à pied en toute sécurité dans l'environnement urbain;*

Or. es

Amendement 201
Brian Simpson

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

Amendement

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation; ***souhaite rappeler que l'accessibilité des transports, qui tient à des tarifs abordables, est essentielle pour la mobilité sociale et que la planification de la future politique des transports doit s'attacher davantage à concilier les objectifs de durabilité avec les besoins sociaux;***

Or. en

Amendement 202

Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le

Amendement

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, ***en s'intéressant***

nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, *ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;*

notamment à des systèmes innovants tels que le transport par câble, et à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution;

Or. fr

Amendement 203
Sabine Wils

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

Amendement

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix des modes de transport *et d'une mobilité qui soient durables, physiquement actifs et sûrs*, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes *en vue de doubler le nombre des piétons et des cyclistes à l'horizon 2020*, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

Or. de

Amendement 204
Dominique Vlasto, Michel Dantin

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, *ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des billets électroniques pour les déplacements multimodaux*, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

Amendement

9. souligne que le comportement des usagers des transports est déterminant et demande que soient mises en place des incitations en faveur d'un choix durable des modes de transport, ce qui implique que soient présentées, d'ici 2013, des propositions visant à développer les infrastructures urbaines destinées aux piétons et aux cyclistes, à doubler le nombre des usagers des transports publics qui utilisent principalement des énergies de substitution, la tarification devant être considérée comme un élément d'incitation;

Or. fr

Amendement 205
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

9 bis. il serait bon, pour favoriser la combinaison des modes de transport, d'élaborer un document de transport unique en format électronique et de créer un cadre adéquat pour la mise en œuvre des STI;

Amendement

Or. es

Amendement 206
Dominique Vlasto, Michel Dantin

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. insiste sur l'importance de promouvoir l'utilisation des billets électronique pour les déplacements multimodaux, et notamment de favoriser l'émergence d'un système de billetterie intégrée dans le transport ferroviaire, sur le modèle du transport aérien; propose que cette démarche se fasse en tenant compte de ce qui est juridiquement et techniquement réalisable; demande que les systèmes de billetterie intégrée soient mis en place en garantissant un régime de responsabilité, de droits de recours et de compensation juste et efficace, ainsi que la sécurité juridique, la transparence et l'information des utilisateurs; demande que la Commission fasse des propositions en ce sens d'ici fin 2012;

Or. fr

Amendement 207
Georgios Koumoutsakos

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. est convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers et attend dès lors la présentation, d'ici 2013, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte des spécificités de chaque mode de transport **et** de l'expérience acquise;

10. est convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers et attend dès lors la présentation, d'ici 2013, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte **tant** des spécificités de chaque mode de transport, **une approche uniforme étant à exclure, que** de l'expérience acquise;

Or. en

Amendement 208

Olga Sehnalová, Saïd El Khadraoui

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. est convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers et attend dès lors la présentation, d'ici 2013, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte des spécificités de chaque mode de transport et de l'expérience acquise;

Amendement

10. est convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers et attend dès lors la présentation, d'ici 2013, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte des spécificités de chaque mode de transport et de l'expérience acquise, ***en consacrant un chapitre spécifique de cette charte aux droits des usagers handicapés;***

Or. cs

Amendement 209

Mathieu Grosch

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. est convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers et attend dès lors la présentation, d'ici **2013**, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte des spécificités de chaque mode de transport et de l'expérience acquise;

Amendement

10. est convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers et attend dès lors la présentation, d'ici **2012**, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte des spécificités de chaque mode de transport et de l'expérience acquise;

Or. de

Amendement 210
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. est convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers et attend dès lors la présentation, d'ici 2013, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte des spécificités de chaque mode de transport et *de l'expérience acquise*;

Amendement

10. convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers et attend dès lors la présentation, d'ici 2013, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte des spécificités de chaque mode de transport, ***entraîne une amélioration du niveau actuel de protection des passagers et améliore la mise en œuvre des règlements actuels, ainsi que leur application homogène et cohérente***;

Or. es

Amendement 211
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. est convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers et attend dès lors la présentation, d'ici 2013, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte des spécificités de chaque mode de transport et de l'expérience acquise;

Amendement

10. est convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers ***tenant compte des besoins spécifiques des personnes handicapées*** et attend dès lors la présentation, d'ici 2013, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte des spécificités de chaque mode de transport et de l'expérience acquise;

Or. es

Amendement 212
Brian Simpson

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. est convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers et attend dès lors la présentation, d'ici 2013, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte des spécificités de chaque mode de transport et de l'expérience acquise;

Amendement

10. est convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers et attend dès lors la présentation, d'ici 2013, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte des spécificités de chaque mode de transport et de l'expérience acquise; ***souhaite souligner la nécessité que la législation de l'UE remédie au récent phénomène des frais supplémentaires imposés aux passagers par les compagnies aériennes, dès lors que la situation actuelle porte atteinte au principe de transparence des prix;***

Or. en

Amendement 213
Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. est convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers et attend dès lors la présentation, d'ici 2013, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte des spécificités de chaque mode de transport et de l'expérience acquise;

Amendement

10. est convaincu que les règles fondamentales régissant les droits des usagers de tous les modes de transport devraient être inscrites dans une charte des droits des passagers et attend dès lors la présentation, d'ici 2013, d'une proposition dans ce sens, qui tienne compte des spécificités de chaque mode de transport et de l'expérience acquise; ***souligne à ce titre la nécessité d'établir des définitions claires, interprétées de manière uniforme***

par tous les opérateurs selon les modes de transports, concernant notamment le «niveau d'assistance et de soin» donné aux passagers, leurs droits de recours, et les «circonstances extraordinaires» donnant droit à des compensations;

Or. fr

Amendement 214
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. préconise la conclusion entre l'UE et les pays tiers d'accords de reconnaissance mutuelle relatifs aux procédures douanières et de sécurité, en donnant notamment la priorité aux accords entre l'UE et les États-Unis;

Or. en

Amendement 215
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. plaide en faveur d'une proposition visant à investir dans des formules innovantes en vue du développement de l'emploi dans le secteur des transports destinés aux personnes handicapées;

Or. es

Amendement 216
Corien Wortmann-Kool

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. invite l'UE à élaborer des orientations pour clarifier les droits des passagers aériens établis au titre du règlement (CE) n° 261/2004 afin que les différents organismes nationaux compétents appliquent et interprètent ce règlement de la même manière;

Or. en

Amendement 217
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. estime qu'un nouveau certificat de sécurité est inutile lorsque le statut d'opérateur économique agréé (OEA) garantit la sécurité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement; le statut d'OEA serait en outre plus attrayant s'il était assorti d'avantages opérationnels supplémentaires;

Or. en

Amendement 218
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. souligne l'importance des exigences en termes de matériel, d'infrastructures et de services, lesquelles doivent tenir compte des personnes handicapées;

Or. es

Amendement 219
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 quater. invite l'UE à élaborer des orientations pour clarifier le «niveau d'assistance et de soins», le «droit à la réparation des dommages» et la définition des «circonstances extraordinaires» dans le domaine du transport aérien;

Or. en

Amendement 220
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – introduction

Proposition de résolution

Amendement

11. demande qu'un programme de recherche et de développement dédié à la mobilité soit mis en place et soutenu financièrement, l'objectif étant
– de maintenir la position de l'Union en tant que site de production et de recherche, et ce pour les différents modes

supprimé

de transport,

– de créer, pour tous les modes de transport, des systèmes de gestion du trafic intelligents, interopérables et interconnectés, en promouvant les systèmes SESAR, Galileo, ERTMS, SIF, SafeSeaNet, LRIT et STI et en mobilisant les ressources nécessaires;

Or. nl

Amendement 221

Olga Sehnalová, Saïd El Khadraoui

Proposition de résolution

Paragraphe 11 – introduction

Proposition de résolution

11. demande qu'un programme de recherche et de développement dédié à la mobilité soit mis en place et soutenu financièrement, l'objectif étant

Amendement

11. demande qu'un programme de recherche et de développement dédié à la mobilité ***durable et sécurisée*** soit mis en place et soutenu financièrement, l'objectif étant

Or. cs

Amendement 222

Gesine Meissner

Proposition de résolution

Paragraphe 11 – introduction

Proposition de résolution

11. demande qu'un programme de recherche et de développement dédié à la mobilité soit mis en place et soutenu financièrement, l'objectif étant

Amendement

11. demande qu'un programme de recherche et de développement dédié à la mobilité soit mis en place, ***accompagné d'une stratégie de mise en œuvre et d'un calendrier concrets***, et ***soit*** soutenu financièrement, l'objectif étant

Or. de

Amendement 223
Nathalie Griesbeck

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – introduction

Proposition de résolution

11. *demande qu'un programme de recherche et de développement dédié à la mobilité soit mis en place et soutenu financièrement, l'objectif étant:*

Amendement

11. *souligne que l'UE doit rester en pointe de l'innovation technologique dans le domaine des transports, non seulement pour remplir ses objectifs environnementaux, mais aussi pour permettre à l'UE de rester un centre de production et de recherche performant pour tous les modes de transports ainsi que pour relancer la croissance économique et la création d'emplois demande que:*

Or. fr

Amendement 224
Nathalie Griesbeck

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – tiret 1

Proposition de résolution

– de maintenir la position de l'Union en tant que site de production et de recherche, et ce pour les différents modes de transport,

Amendement

supprimé

Or. fr

Amendement 225
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – tiret 1

Proposition de résolution

– de maintenir la position de l’Union en tant que site de production et de recherche, et ce pour les différents modes de transport,

Amendement

– de maintenir la position ***dominante*** de l’Union en tant que site de production et de recherche, et ce pour les différents modes de transport, ***avec, comme priorité, la réduction des émissions du secteur, l’amélioration de la chaîne logistique, la sécurité et l’amélioration de la gestion du trafic,***

Or. es

Amendement 226
Nathalie Griesbeck

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – tiret 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement 227
Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – tiret 2

Proposition de résolution

– de créer, pour tous les modes de transport, des systèmes ***de gestion du trafic*** intelligents, interopérables et interconnectés, en promouvant les systèmes SESAR, Galileo, ERTMS, SIF, SafeSeaNet, LRIT et STI et en mobilisant les ressources nécessaires;

Amendement

- un programme de recherche et développement soit mis en œuvre et soutenu financièrement;

Or. fr

Amendement

– de créer, pour tous les modes de transport, des systèmes intelligents, interopérables et interconnectés, en promouvant les systèmes SESAR, Galileo, ERTMS, SIF, SafeSeaNet, LRIT et STI et en mobilisant les ressources nécessaires;

Amendement 228
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – tiret 2

Proposition de résolution

– de créer, pour tous les modes de transport, des systèmes de gestion du trafic intelligents, interopérables et interconnectés, en promouvant les systèmes SESAR, Galileo, ERTMS, SIF, SafeSeaNet, LRIT et STI *et* en mobilisant les ressources nécessaires;

Amendement

– de créer, pour tous les modes de transport, des systèmes de gestion du trafic intelligents, interopérables et interconnectés, en promouvant les systèmes SESAR, Galileo, ERTMS, SIF, SafeSeaNet, LRIT et STI, en mobilisant les ressources nécessaires *et en créant des mécanismes de contrôle efficaces en vue de leur utilisation optimale;*

Or. cs

Amendement 229
Saïd El Khadraoui

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – tiret 2

Proposition de résolution

– de créer, pour tous les modes de transport, des systèmes de gestion du trafic intelligents, interopérables et interconnectés, en promouvant les systèmes SESAR, Galileo, ERTMS, SIF, SafeSeaNet, LRIT *et* STI et en mobilisant les ressources nécessaires;

Amendement

– de créer, pour tous les modes de transport, des systèmes de gestion du trafic intelligents, interopérables et interconnectés, en promouvant les systèmes SESAR, Galileo, ERTMS, SIF, SafeSeaNet, LRIT, STI *et les services d'information fluviale* et en mobilisant les ressources nécessaires;

Or. en

Amendement 230
Nathalie Griesbeck

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – tiret 2

Proposition de résolution

– de *créer*, pour *tous les modes de transport, des systèmes de gestion du trafic intelligents, interopérables et interconnectés, en promouvant* les systèmes SESAR, Galileo, ERTMS, *SIF*, SafeSeaNet, LRIT et STI *et en mobilisant les ressources nécessaires*;

Amendement

– de *fournir au moins 10% du fond de recherche et développement de l'UE* pour le développement de systèmes de *mobilité intelligent et respectueux de l'environnement et ainsi de promouvoir* les systèmes SESAR, Galileo, ERTMS, SafeSeaNet, LRIT et STI;

Or. fr

Amendement 231
Artur Zasada

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – tiret 2

Proposition de résolution

– de créer, pour tous les modes de transport, des systèmes de gestion du trafic intelligents, interopérables et interconnectés, en promouvant les systèmes SESAR, Galileo, ERTMS, SIF, SafeSeaNet, LRIT et STI et en mobilisant les ressources nécessaires;

Amendement

– de créer, pour tous les modes de transport, des systèmes de gestion du trafic intelligents, interopérables et interconnectés, en promouvant les systèmes SESAR, Galileo, *GMES*, ERTMS, SIF, SafeSeaNet, LRIT et STI et en mobilisant les ressources nécessaires;

Or. en

Amendement 232
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 11 – tiret 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– de développer des concepts et systèmes qui contribuent à limiter et à éviter les déplacements;

Or. en

**Amendement 233
Ramon Tremosa i Balcells**

**Proposition de résolution
Paragraphe 11 – tiret 2 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

– de mettre en œuvre la feuille de route technologique proposée en coopération avec l'ensemble des acteurs concernés afin de comprendre les besoins du secteur et ainsi de mieux répartir les fonds de l'UE; il convient de donner la priorité aux projets favorisant la décarbonisation des transports, une plus grande transparence de la chaîne d'approvisionnement, l'amélioration de la sécurité et de la sûreté des transports ainsi que de la gestion du trafic, et la réduction des charges administratives;
et souligne la nécessité de systèmes de traçabilité fiables qui instaurent la confiance dans le commerce électronique;

Or. en

**Amendement 234
Gesine Meissner**

**Proposition de résolution
Paragraphe 11 – tiret 2 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

- de trouver des solutions orientées sur la pratique en faisant intervenir un groupe d'experts économiques, scientifiques, politiques et sociaux;

Or. de

Amendement 235

Gesine Meissner

Proposition de résolution

Paragraphe 11 – tiret 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- de permettre, par la poursuite de l'initiative «e-safety», d'accroître la sécurité de la circulation routière et de développer les infrastructures en vue de l'introduction du système d'appel d'urgence «e-Call» tout en préservant la protection des données;

Or. de

Amendement 236

Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. souligne l'importance d'une interopérabilité efficace pour le développement adéquat du transport modal;

Or. es

Amendement 237
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime qu'il convient de réduire les obstacles bureaucratiques pour tous les modes de transport et demande dès lors une harmonisation plus poussée des documents de transport, ***notamment dans le secteur du transport routier de marchandises***, et la présentation, d'ici 2013, d'une proposition visant à uniformiser les documents de fret;

Amendement

12. estime qu'il convient de réduire les obstacles bureaucratiques pour tous les modes de transport et demande dès lors une harmonisation plus poussée des documents de transport, et la présentation, d'ici 2013, d'une proposition visant à uniformiser les documents ***électroniques*** de fret ***multimodal***;

Or. en

Amendement 238
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime qu'il convient de réduire les obstacles bureaucratiques pour tous les modes de transport et demande dès lors une harmonisation plus poussée des documents de transport, ***notamment dans le secteur du transport routier de marchandises***, et la présentation, d'ici 2013, d'une proposition visant à uniformiser les documents de fret;

Amendement

12. estime qu'il convient de réduire les obstacles bureaucratiques pour tous les modes de transport et demande dès lors une harmonisation plus poussée des documents de transport, et la présentation, d'ici 2013, d'une proposition visant à uniformiser les documents de fret ***et les documents électroniques tout en facilitant le transport multimodal***;

Or. en

Amendement 239
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime qu'il convient de réduire les obstacles bureaucratiques pour tous les modes de transport et demande dès lors une harmonisation plus poussée des documents de transport, *notamment* dans le secteur du transport *routier de marchandises*, et la présentation, d'ici 2013, d'une proposition visant à uniformiser les documents de fret;

Amendement

12. estime qu'il convient de réduire les obstacles bureaucratiques pour tous les modes de transport et demande dès lors une harmonisation plus poussée des documents de transport dans le secteur du transport *transfrontalier et intermodal, en encourageant le fret électronique*, et la présentation, d'ici 2013, d'une proposition visant à uniformiser les documents de fret;

Or. en

Amendement 240
Elisabeth Jeggle

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime qu'il convient de réduire les obstacles bureaucratiques pour tous les modes de transport et demande dès lors une harmonisation plus poussée des documents de transport, notamment dans le secteur du transport routier de marchandises, et la présentation, d'ici 2013, d'une proposition visant à uniformiser les documents de fret;

Amendement

12. estime qu'il convient de réduire les obstacles bureaucratiques pour tous les modes de transport et demande dès lors une harmonisation plus poussée des documents de transport, notamment dans le secteur du transport routier de marchandises, et la présentation, d'ici 2013, d'une proposition visant à uniformiser les documents de fret, *ainsi qu'une présentation d'un formulaire européen relatif à la preuve des temps de repos des conducteurs qui soit mieux adapté aux besoins de l'économie*;

Or. de

Amendement 241
Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime qu'il convient de réduire les obstacles bureaucratiques pour tous les modes de transport et demande dès lors une harmonisation plus poussée des documents de transport, *notamment* dans le secteur du transport routier *de marchandises*, et la présentation, d'ici 2013, d'une proposition visant à uniformiser les documents de fret;

Amendement

12. estime qu'il convient de réduire les obstacles bureaucratiques pour tous les modes de transport et demande dès lors une harmonisation plus poussée des documents de transport *de marchandises, aussi bien* dans le secteur du transport routier *que dans le secteur aérien dont le projet e-fret doit continuer à être soutenu*, et la présentation, d'ici 2013, d'une proposition visant à uniformiser les documents de fret;

Or. fr

Amendement 242
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. estime qu'il convient de réduire les obstacles bureaucratiques pour tous les modes de transport et demande dès lors une harmonisation plus poussée des documents de transport, notamment dans le secteur du transport routier de marchandises, et la présentation, d'ici 2013, d'une proposition visant à uniformiser les documents de fret;

Amendement

12. estime qu'il convient de réduire les obstacles bureaucratiques pour tous les modes de transport et demande dès lors une *simplification de la législation en matière d'aménagement du territoire et une* harmonisation plus poussée des documents de transport, notamment dans le secteur du transport routier de marchandises, et la présentation, d'ici 2013, d'une proposition visant à uniformiser les documents de fret;

Or. es

Amendement 243
Zigmantas Balčytis

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. appelle à garantir l'élimination des obstacles au niveau des points de passage frontaliers nuisant à l'efficacité des flux du transport routier de marchandises entre les États membres de l'UE, en particulier ceux qui sont situés à la frontière orientale de l'UE, et les pays voisins; souligne que la simplification des formalités de passage des frontières limiterait les délais et réduirait les coûts;

Or. It

Amendement 244

Eva Lichtenberger, Michael Cramer, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. reconnaît que les zones vertes et les zones à faible taux d'émissions peuvent considérablement contribuer à améliorer la qualité de l'air en milieu urbain, mais que les villes doivent être libres de concevoir et de mettre en œuvre des dispositifs basés sur les besoins qui leur sont propres;

est d'avis qu'il faut encourager la mise en place d'un guichet central d'information pour l'ensemble des dispositifs européens afin de permettre une planification efficace des déplacements; un bon exemple consisterait à développer le site <http://www.lowemissionzones.eu> en y incluant notamment les tarifications routières;

Or. en

Amendement 245
Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne la nécessité d'améliorer et de normaliser les instruments de contrôle, s'agissant par exemple des radars de vitesse et des dispositifs embarqués, ainsi que les systèmes et moyens de communication, et demande que soit présentée, d'ici 2013, une proposition sur la reconnaissance mutuelle et l'interopérabilité de ces instruments;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 246
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne la nécessité d'améliorer et de normaliser les instruments de contrôle, s'agissant par exemple des radars de vitesse et des dispositifs embarqués, ainsi que les systèmes et moyens de communication, et demande que soit présentée, d'ici 2013, une proposition sur la reconnaissance mutuelle et l'interopérabilité de ces instruments;

Amendement

13. souligne la nécessité d'améliorer et de normaliser les instruments de contrôle, s'agissant par exemple des radars de vitesse et des dispositifs embarqués, ainsi que les systèmes et moyens de communication, et demande que soit présentée, d'ici 2013, une proposition sur la reconnaissance mutuelle et l'interopérabilité de ces instruments *en vue d'assurer une meilleure convergence, conformément aux règles de circulation en matière de sécurité routière, à travers des méthodes et des pratiques comparables;*

Or. es

Amendement 247
Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne la nécessité d'améliorer et de normaliser les instruments de contrôle, s'agissant par exemple des radars de vitesse et des dispositifs embarqués, ainsi que les systèmes et moyens de communication, et demande que soit présentée, d'ici 2013, une proposition sur la reconnaissance mutuelle et l'interopérabilité de ces instruments;

Amendement

13. souligne la nécessité d'améliorer et de normaliser les instruments de contrôle, ***ainsi que de les soumettre à une licence commune***, s'agissant par exemple des radars de vitesse et des dispositifs embarqués, ainsi que les systèmes et moyens de communication, et demande que soit présentée, d'ici 2013, une proposition sur la reconnaissance mutuelle et l'interopérabilité de ces instruments;

Or. pl

Amendement 248
Georges Bach

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne l'importance d'un renforcement de la coordination et de la coopération des autorités nationales dans le domaine de la poursuite pénale transfrontalière en rapport avec des délits de la circulation en vue d'une plus grande sécurité et d'une meilleure cohérence de la circulation routière en Europe;

Or. de

Amendement 249
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. demande à la Commission de présenter une proposition pour introduire obligatoirement des limiteurs de vitesse bloqués à 120 km/h pour les utilitaires légers et à 80 km/h pour les poids-lourds afin d'accroître la sécurité routière et de réduire les émissions de CO₂;

Or. es

Amendement 250
Georgios Koumoutsakos

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. souligne que des améliorations directes et une normalisation des unités de chargement et des dimensions des véhicules de transport conduiraient à une optimisation du transport multimodal;

14. souligne que des améliorations directes et une normalisation des unités de chargement et des dimensions des véhicules de transport conduiraient à une optimisation du transport multimodal; **les unités de chargement utilisées dans le transport à l'échelle mondiale devraient être prises en compte;**

Or. en

Amendement 251
Hubert Pirker

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. souligne que des améliorations directes et une normalisation des unités de

14. souligne que des améliorations directes et une normalisation des unités de

chargement et des dimensions des véhicules de transport conduiraient à une optimisation du transport multimodal;

chargement et des dimensions des véhicules de transport conduiraient à une optimisation du transport multimodal; ***fait observer que les nouvelles mesures et les nouveaux poids des véhicules automobiles doivent être conformes au principe de la vérité des prix et ne doivent pas entraîner d'investissements supplémentaires pour l'adaptation des infrastructures routières;***

Or. de

Amendement 252

Saïd El Khadraoui, Olga Sehnalová, Brian Simpson

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. souligne ***que des améliorations directes*** et une normalisation des unités de chargement et des dimensions des véhicules de transport ***conduiraient à une optimisation du*** transport multimodal;

Amendement

14. souligne ***qu'une modification*** et une normalisation des unités de chargement et des dimensions des véhicules de transport ***devraient se révéler profitables sur le plan des économies de carburant, de la réduction des émissions et de l'amélioration de la sécurité routière, et faciliteraient en outre le*** transport multimodal;

Or. en

Amendement 253

Spyros Danellis

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. souligne que des améliorations directes et une normalisation des unités de chargement et des dimensions des véhicules de transport conduiraient à une

Amendement

14. souligne que des améliorations directes et une normalisation des unités de chargement et des dimensions des véhicules de transport conduiraient à une

optimisation du transport multimodal;

optimisation du transport multimodal;
simultanément, les unités de chargement standard utilisées dans le transport à l'échelle mondiale devraient être prises en compte;

Or. en

Amendement 254
Corien Wortmann-Kool

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. souligne que des améliorations directes et une normalisation des unités de chargement et des dimensions des véhicules de transport conduiraient à une optimisation du transport multimodal;

Amendement

14. souligne que des améliorations directes et une normalisation des unités de chargement et des dimensions des véhicules de transport conduiraient à une optimisation du transport multimodal;
souligne que la Commission devrait promouvoir l'utilisation de longs poids lourds dans le transport transfrontalier afin de réduire les émissions de CO₂ et d'optimiser les déplacements;

Or. en

Amendement 255
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. souligne que *des améliorations directes et une normalisation des unités de chargement et des dimensions des véhicules de transport conduiraient à une optimisation du transport multimodal;*

Amendement

14. souligne que *le fait de ne pas revoir à la hausse les normes actuelles de poids et de dimensions des véhicules de transport, en vigueur dans toute l'UE, optimise le transport multimodal;*

Or. en

Amendement 256
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. note qu'un certain nombre de possibilités de réduction des émissions imputables au transport, telles que le système modulaire européen ou la mise au point de nouvelles unités de chargement et de dispositifs aérodynamiques, n'ont pas encore été exploitées;

Or. en

Amendement 257
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. souligne que, jusqu'à présent, quelques possibilités plus avantageuses en termes de coût en vue de réduire les émissions dues aux transports, telles que, par exemple, le SME (système modulaire européen) ou d'autres développements de nouvelles unités de chargement et de dispositifs aérodynamiques, n'ont pas été pleinement exploitées;

Or. de

Amendement 258
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. souligne l'importance des diverses agences européennes de transport et demande de promouvoir le renforcement de leur dimension européenne;

Or. es

Amendement 259
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. appelle les États membres à soutenir et à œuvrer pour l'instauration de règles du jeu équitables pour tous les modes de transport en termes de taxation énergétique et de TVA;

Or. en

Amendement 260
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. soutient le recours à des euro-obligations pour financer les infrastructures de transport nécessaires à la réalisation des RTE-T;

Or. es

Amendement 261
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 quater. étant donné que les entités locales et régionales disposent de compétences importantes dans le domaine de la politique des transports, leur participation à travers une approche de gouvernance à multi-niveaux s'avère nécessaire;

Or. es

Amendement 262
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 1

Proposition de résolution

Amendement

– que les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014,

supprimé

Or. en

Amendement 263
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 1

Proposition de résolution

Amendement

– que les règles relatives aux temps de

supprimé

conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014,

Or. en

Amendement 264
Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 1

Proposition de résolution

– que les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014,

Amendement

– *que la réglementation sociale en matière de transport routier soit modifiée en vue de permettre une plus grande flexibilité tout en conservant une approche prudente quant au temps de repos des chauffeurs routiers, et* que les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014,

Or. en

Amendement 265
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 1

Proposition de résolution

– que *les* règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, *ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014,*

Amendement

– que *la Commission européenne présente, pour la fin 2013, une interprétation harmonisée de l'application et du contrôle des* règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de

marchandises,

Or. nl

Amendement 266
Georges Bach

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 1

Proposition de résolution

– que les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014,

Amendement

– que les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014, ***en prenant en compte les propositions du Parlement européen en ce qui concerne une harmonisation entre les États membres des sanctions applicables en cas d'infraction grave à la réglementation sociale dans le transport routier,***

Or. fr

Amendement 267
Corien Wortmann-Kool

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 1

Proposition de résolution

– que les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014,

Amendement

– que les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014, ***et souligne la nécessité d'appliquer uniformément et équitablement les règles relatives aux temps de conduite et de repos, tout en mettant l'accent sur l'harmonisation des systèmes nationaux***

dans toute l'UE,

Or. en

Amendement 268

Elisabeth Jeggle

Proposition de résolution

Paragraphe 15 – tiret 1

Proposition de résolution

– que les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014,

Amendement

– que les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014, ***la marge d'appréciation de l'agent chargé de l'application de la législation, notamment, devant être élargie afin d'empêcher la poursuite d'infractions dont il est prouvé qu'elles sont dues à des cas de force majeure,***

Or. de

Amendement 269

Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution

Paragraphe 15 – tiret 1

Proposition de résolution

– que les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014;

Amendement

– que les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014; ***estime que les chauffeurs routiers travaillant sur longue distance devraient pouvoir prendre leur congé hebdomadaires à leur domicile, sans compromettre les objectifs en matière de sécurité routière; juge***

également nécessaire d'harmoniser dans toute l'Union européenne les restrictions au transport de marchandises;

Or. es

Amendement 270
Mara Bizzotto

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 1

Proposition de résolution

– que *les règles relatives* aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que *leur* mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014,

Amendement

– que *le cadre normatif relatif* aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que *sa* mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014,

Or. it

Amendement 271
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 1

Proposition de résolution

– que les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers et de marchandises, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014;

Amendement

– que les règles relatives aux temps de conduite et de repos dans le secteur des transports de passagers, *y compris pour les services de longue distance et ceux de moins de 50 km, du transport routier de marchandises et des véhicules de transport consacrés aux activités de construction et aux travaux publics*, ainsi que leur mise en œuvre, fassent l'objet d'un réexamen d'ici 2014;

Or. es

Amendement 272
Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– que la directive sur le temps de travail des travailleurs mobiles soit clarifiée, notamment en ce qui concerne la définition du temps de service et du temps non consacré exclusivement à la conduite,

Or. en

Amendement 273
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 2

Proposition de résolution

Amendement

– que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté de 40 % par rapport à 2010,

supprimé

Or. en

Amendement 274
Christine De Veyrac

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 2

Proposition de résolution

Amendement

– que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté de

supprimé

40 % par rapport à 2010,

Or. fr

Amendement 275
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 2

Proposition de résolution

– que, **dans** chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen **soit augmenté de 40 %** par rapport à 2010;

Amendement

– qu'**un projet d'augmentation du** nombre des zones de stationnement **actuelles** réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen **et d'amélioration de leur qualité soit présenté d'ici 2014, tenant compte des conditions spécifiques** de chaque État membre par rapport à 2010;

Or. cs

Amendement 276
Mathieu Grosch

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 2

Proposition de résolution

– que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté de 40 % par rapport à 2010,

Amendement

– que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit, **d'ici 2020,** augmenté de 40 % par rapport à 2010,

Or. de

Amendement 277
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 2

Proposition de résolution

– que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté de 40 % par rapport à 2010,

Amendement

– que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement ***sécurisées*** réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté de 40 % par rapport à 2010,

Or. nl

Amendement 278
Jim Higgins

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 2

Proposition de résolution

– que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté de 40 % par rapport à 2010,

Amendement

– que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement ***sécurisées*** réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté de 40 % par rapport à 2010,

Or. en

Amendement 279
Georges Bach

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 2

Proposition de résolution

– que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté de 40 % par rapport à 2010,

Amendement

– que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté de 40 % par rapport à 2010 ***et que les aspects liés à la sécurité et aux standards en matière d'hygiène soient particulièrement***

pris en considération dans ce cadre,

Or. de

Amendement 280
Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 2

Proposition de résolution

–que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen *soit augmenté de* 40 % par rapport à 2010,

Amendement

–que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen *passse à* 40 % par rapport à 2010,

Or. pl

Amendement 281
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 2

Proposition de résolution

– que, dans *chaque État membre*, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté de 40 % par rapport à 2010,

Amendement

– que, dans *les corridors où cela s'avère le plus nécessaire*, le nombre des zones de stationnement *sécurisées* réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté de 40 % par rapport à 2010,

Or. es

Amendement 282
Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 2

Proposition de résolution

– que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté **de 40 % par rapport à 2010**,

Amendement

– que, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit **évalué et, le cas échéant, augmenté pour répondre aux besoins des transporteurs**,

Or. fr

Amendement 283

Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution

Paragraphe 15 – tiret 2

Proposition de résolution

– **que**, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté de **40 % par rapport à 2010**,

Amendement

– **d’ici 2015**, dans chaque État membre, le nombre des zones de stationnement **sécurisées** réservées aux poids lourds sur le réseau routier transeuropéen soit augmenté de **50 % par rapport à 2010**,

Or. ro

Amendement 284

Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 15 – tiret 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

– **que la part des fonds de l’UE consacrée aux infrastructures routières n’excède pas 20 % du total des fonds européens alloués au secteur du transport**,

Amendement

Or. en

Amendement 285
Laurence J.A.J. Stassen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 3

Proposition de résolution

– que la Commission soutienne les initiatives des États membres visant à promouvoir, au travers d'avantages fiscaux, la création de parcs de véhicules plus sûrs et moins polluants,

Amendement

supprimé

Or. nl

Amendement 286
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 3

Proposition de résolution

– que la Commission soutienne les initiatives des États membres visant à promouvoir, au travers d'avantages fiscaux, la création de parcs de véhicules plus sûrs et moins polluants,

Amendement

– que la Commission soutienne les initiatives des États membres visant à promouvoir, au travers de systèmes de bonus-malus fiscaux, la création de parcs de véhicules plus sûrs et moins polluants pour tous les modes de transport,

Or. en

Amendement 287
Ismail Ertug

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 3

Proposition de résolution

– que la Commission soutienne les

Amendement

– que la Commission soutienne les

initiatives des États membres visant à promouvoir, au travers d'avantages fiscaux, la création de parcs de véhicules plus sûrs et moins polluants,

initiatives des États membres visant à promouvoir, au travers d'avantages fiscaux, la création de parcs de véhicules plus sûrs et moins polluants ***dont les véhicules sont exclusivement des véhicules dont l'immatriculation prouve que l'infrastructure n'est pas durablement détruite,***

Or. de

Amendement 288
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 3

Proposition de résolution

– que la Commission soutienne les initiatives des États membres visant à promouvoir, au travers d'avantages fiscaux, la création de parcs de véhicules plus sûrs et moins polluants,

Amendement

– que la Commission soutienne les initiatives des États membres visant à promouvoir, au travers ***notamment*** d'avantages fiscaux ***et de systèmes d'adjudication écologique***, la création de parcs de véhicules plus sûrs et moins polluants, ***y compris des véhicules motorisés et non motorisés à deux et à trois roues, et qu'elle encourage leur renouvellement régulier,***

Or. en

Amendement 289
Mara Bizzotto

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 3

Proposition de résolution

– que la Commission soutienne les initiatives des États membres visant à promouvoir, au travers d'avantages fiscaux, la création de parcs de véhicules

Amendement

– que la Commission soutienne les initiatives des États membres visant à promouvoir, au travers d'avantages fiscaux, la création de parcs de véhicules

plus sûrs et moins polluants,

plus sûrs et moins polluants *en prévoyant une modification de l'encadrement des aides d'État pour la protection de l'environnement (2001/C37/03), visant à étendre son champ d'application, non seulement aux futurs véhicules produits, mais également à ceux de la dernière génération dotés de filtres à particules,*

Or. it

Amendement 290
Georges Bach

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- une suppression rapide de toutes les restrictions au cabotage afin de permettre une utilisation des véhicules de transport qui soit optimale en termes d'économie et d'écologie et d'éviter largement des transports à vide inutiles, accompagnée d'une harmonisation des dispositions sociales afin d'empêcher le dumping salarial et de garantir une concurrence loyale,

Or. de

Amendement 291
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- qu'un plan intégral d'innovation contribuant à l'efficacité, à la durabilité et à la création d'emplois soit présenté;

Amendement 292
Georges Bach

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4

Proposition de résolution

– que la formation et le perfectionnement des personnes employées dans le secteur des transports, ainsi que l'accès à ces professions, soient améliorés, dans l'optique d'une harmonisation des conditions de travail et des salaires;

Amendement

– que la formation et le perfectionnement des personnes employées dans le secteur des transports, ainsi que l'accès à ces professions, soient améliorés, dans l'optique d'une harmonisation des conditions de travail et des salaires, ***d'une part, et, d'autre part, pour promouvoir largement l'attractivité de ces professions et ainsi réagir activement face au manque croissant de personnel qualifié;***

Or. de

Amendement 293
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4

Proposition de résolution

– que la formation et le perfectionnement des personnes employées dans le secteur des transports, ainsi que l'accès à ces professions, soient améliorés, ***dans l'optique d'une harmonisation des conditions de travail et des salaires;***

Amendement

– que la formation et le perfectionnement des personnes employées dans le secteur des transports, ainsi que l'accès à ces professions, soient améliorés,

Or. nl

Amendement 294
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4

Proposition de résolution

– que la formation et le perfectionnement des personnes employées dans le secteur des transports, ainsi que l'accès à ces professions, soient améliorés, dans l'optique d'une harmonisation des conditions de travail et des salaires;

Amendement

– que la formation et le perfectionnement des personnes employées dans le secteur des transports, **y compris dans celui de la prise en charge des personnes handicapées**, ainsi que l'accès à ces professions, soient améliorés, dans l'optique d'une harmonisation des conditions de travail et des salaires;

Or. es

Amendement 295
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4

Proposition de résolution

– que la formation et le perfectionnement des personnes employées dans le secteur des transports, ainsi que l'accès à ces professions, soient améliorés, dans l'optique d'une harmonisation des conditions de travail **et des salaires**;

Amendement

– que la formation et le perfectionnement des personnes employées dans le secteur des transports, ainsi que l'accès à ces professions, soient améliorés, dans l'optique d'une harmonisation des conditions de travail;

Or. de

Amendement 296
Mara Bizzotto

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4

Proposition de résolution

– que la formation et le perfectionnement des personnes employées dans le secteur

Amendement

– que la formation et le perfectionnement des personnes employées dans le secteur

des transports, ainsi que l'accès à ces professions, soient améliorés, dans l'optique d'une harmonisation des conditions de travail et des salaires;

des transports, ainsi que l'accès à ces professions, soient améliorés, dans l'optique d'une harmonisation des conditions de travail et des salaires; ***que la formation des ressortissants nationaux employés pour les contrôles sur les routes et les autoroutes soit uniforme et complète afin que l'application du cadre normatif européen soit homogène et efficace;***

Or. it

Amendement 297
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4

Proposition de résolution

– que la formation et le perfectionnement des personnes employées dans le secteur des transports, ainsi que l'accès à ces professions, soient améliorés, dans l'optique d'une ***harmonisation*** des conditions de travail et ***des salaires***;

Amendement

– que la formation et le perfectionnement des personnes employées dans le secteur des transports, ainsi que l'accès à ces professions, soient améliorés, dans l'optique d'une ***amélioration*** des conditions de travail et ***de l'attractivité du secteur***;

Or. en

Amendement 298
Marita Ulvskog

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – sous-paragraphe 1 (nouveau)

Proposition de résolution

- et demande qu'un accord établissant un code social pour les travailleurs mobiles, afin de lutter contre le travail indépendant déguisé, soit impérativement trouvé avant de poursuivre l'élimination des dernières restrictions au cabotage,

Amendement

Or. en

Amendement 299
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que la Commission européenne présente, pour la fin 2013, des propositions visant à abolir les restrictions actuelles en matière de cabotage dans les transports de passagers et de marchandises;

Or. nl

Amendement 300
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– que l'UE élabore une méthodologie normalisée pour le calcul de l'empreinte carbone des opérations de transport et de logistique afin d'éviter la prolifération d'approches nationales hétérogènes, et soutienne les initiatives industrielles visant à encourager le calcul des empreintes carbone, en particulier de celle du transport routier de marchandises;

Or. en

Amendement 301
Corien Wortmann-Kool

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– qu’une feuille de route soit proposée afin de poursuivre l’achèvement du marché intérieur dans le domaine du transport, eu égard au cabotage;

Or. en

Amendement 302
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– que les restrictions au cabotage soient supprimées, dès lors qu’elles conduisent à des distorsions du marché intérieur;

Or. en

Amendement 303
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- qu’un règlement spécifique soit élaboré pour les véhicules de plaisance, étant donné leur nombre croissant;

Or. es

Amendement 304
Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- dans le cadre de la proposition à venir sur la libéralisation du cabotage routier, invite la Commission à prendre en compte la spécificité du secteur routier en tant qu'activité mobile devant pouvoir être exercée sans distorsion de concurrence dans les différents États membres de l'Union européenne;

Or. fr

Amendement 305
Bendt Bendtsen, Anne E. Jensen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– qu'une solution soit trouvée pour que les semi-remorques modulaires puissent traverser les frontières, ce qui permettrait une utilisation accrue de ce mode de transport routier;

Or. en

Amendement 306
Sabine Wils

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- qu'un «plan directeur pour le trafic des

piétons et cyclistes» soit présenté d'ici 2013 et prévoyant qu'à partir de 2014 au moins 15 % du cofinancement de l'UE dans le secteur des transports soient investis dans les modes de transport non motorisés;

Or. de

Amendement 307
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – tiret 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que la Commission européenne présente, pour la fin 2013, des propositions visant à autoriser les écocombis sur les routes européennes;

Or. nl

Amendement 308
Nuno Teixeira

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 1

Proposition de résolution

Amendement

– qu'une proposition sur la «ceinture bleue» soit présentée,

– qu'une proposition sur la «ceinture bleue» *et sur son importance pour l'économie maritime, notamment dans le développement du potentiel des autoroutes de la mer et dans la création de hubs stratégiques, fondamentaux pour le commerce intra et intereuropéen*, soit présentée,

Or. pt

Amendement 309
Giommaria Uggias

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 1

Proposition de résolution

– qu’une proposition sur la «ceinture bleue» soit présentée,

Amendement

– qu’une proposition sur la «ceinture bleue» soit présentée, **qui prévoit également une réglementation spécifique et précise sur le transport des marchandises dangereuses,**

Or. it

Amendement 310
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 1

Proposition de résolution

– qu’une proposition sur la «ceinture bleue» soit présentée,

Amendement

– qu’une proposition sur la «ceinture bleue» soit présentée **d’ici 2013, afin de simplifier les formalités à accomplir pour les navires opérant entre les ports de l’UE et ainsi parvenir à un véritable marché unique pour le transport maritime intra-européen,**

Or. en

Amendement 311
Ismail Ertug

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 1

Proposition de résolution

– **qu’une** proposition sur la «ceinture bleue» **soit présentée,**

Amendement

– **que soit présentée une** proposition sur la «ceinture bleue» **garantissant que l’ajout**

*de «voies d'eau bleues» s'effectue
uniquement à condition que la législation
existante relative à l'environnement et à
la protection de la nature soit respectée,*

Or. de

Amendement 312
Dominique Vlasto, Michel Dantin

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 1

Proposition de résolution

– qu'une proposition sur la «ceinture
bleue» soit présentée,

Amendement

– qu'une proposition sur la «ceinture
bleue» soit présentée, *sur la base d'une
évaluation complète de sa mise en œuvre
par les États membres,*

Or. fr

Amendement 313
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 1

Proposition de résolution

– qu'une proposition sur la «ceinture
bleue» soit présentée,

Amendement

– qu'une proposition sur la «ceinture
bleue» soit présentée *avant la création
d'un système solide de services maritimes
accompagnée d'un engagement ferme en
faveur des autoroutes de la mer tenant
compte de l'importance des navires en
tant que véritables infrastructures
mobiles,*

Or. es

Amendement 314
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– qu’une nouvelle politique européenne soit introduite pour le transport maritime à courte et à moyenne distance, en vue de mettre à profit les voies navigables inutilisées et de réaliser ainsi les objectifs de l’UE en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports,

Or. en

Amendement 315
Anne E. Jensen, Vilja Savisaar-Toomast

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– que des initiatives soient prises pour garantir que la réduction des émissions de soufre rejetées par les navires n’inverse pas le transfert modal,

Or. en

Amendement 316
Saïd El Khadraoui

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 2

Proposition de résolution

Amendement

– que l’on continue à soutenir le programme «Naiades», qu’un bilan des

– que la Commission présente une proposition prévoyant un nouveau

résultats obtenus soit dressé en 2013, après son expiration, et que son maintien soit, le cas échéant, envisagé,

programme d'action en matière de navigation intérieure afin de garantir que le programme «Naiades» actuellement en cours soit poursuivi en 2014,

Or. en

Amendement 317
Petra Kammerevert

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 2

Proposition de résolution

– que l'on continue à soutenir le programme «Naiades», qu'un *bilan des résultats obtenus* soit dressé en 2013, après son expiration, *et que son maintien soit, le cas échéant, envisagé,*

Amendement

– que l'on continue à soutenir le programme «Naiades» *et* qu'un *programme de suivi* soit *approuvé d'ici* 2013, après son expiration, *assorti d'instruments adaptés pour garantir la réussite de sa mise en œuvre,*

Or. en

Amendement 318
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 2

Proposition de résolution

– que l'on continue à soutenir le programme «Naiades», *qu'un bilan des résultats obtenus soit dressé en 2013, après son expiration, et que son maintien soit, le cas échéant, envisagé,*

Amendement

– que l'on continue à soutenir le programme «Naiades»,

Or. nl

Amendement 319
Corien Wortmann-Kool

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 2

Proposition de résolution

– que l'on continue à soutenir le programme «Naiades», qu'un *bilan des résultats obtenus* soit *dressé en* 2013, après son expiration, *et que son maintien soit, le cas échéant, envisagé,*

Amendement

– que l'on continue à soutenir le programme «Naiades» *et* qu'un *programme de suivi* soit *approuvé d'ici* 2013, après son expiration, *assorti d'instruments adaptés pour garantir la réussite de sa mise en œuvre,*

Or. en

Amendement 320
Ismail Ertug

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 2

Proposition de résolution

– que l'on continue à soutenir le programme «Naiades», qu'un bilan des résultats obtenus soit dressé en 2013, après son expiration, et que son maintien soit, le cas échéant, envisagé,

Amendement

– que l'on continue à soutenir le programme «Naiades» *tout en respectant la législation existante relative à l'environnement et à la protection de la nature*, qu'un bilan des résultats obtenus soit dressé en 2013, après son expiration, et que son maintien soit, le cas échéant, envisagé,

Or. de

Amendement 321
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 2

Proposition de résolution

– que l'on continue à soutenir le programme «Naiades», qu'un bilan des

Amendement

– que l'on continue à soutenir le programme «Naiades», qu'un bilan des

résultats obtenus soit dressé en 2013, après son expiration, et que *son maintien* soit, *le cas échéant, envisagé*;

résultats obtenus soit dressé en 2013, après son expiration, et que *sa poursuite* soit *envisagée aussi pour la période 2014-2020*;

Or. ro

Amendement 322
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que l'importance stratégique du secteur maritime soit prise en considération et qu'un mécanisme de promotion et d'aide financière destiné à des projets d'innovation soit envisagé, conformément aux propositions énoncées, afin de réduire les émissions, de protéger l'environnement et d'améliorer l'efficacité énergétique,

Or. es

Amendement 323
Nuno Teixeira

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 3

Proposition de résolution

Amendement

– qu'une proposition soit présentée en vue d'augmenter de 20 % d'ici 2020, par rapport aux niveaux de 2010, le nombre des connexions (plateformes) multimodales pour la navigation intérieure, les ports fluviaux et le transport ferroviaire, moyennant l'octroi d'un soutien financier adéquat,

– qu'une proposition soit présentée en vue d'augmenter de 20 % d'ici 2020, par rapport aux niveaux de 2010, le nombre des connexions (plateformes) multimodales pour la navigation intérieure, les ports fluviaux et le transport ferroviaire, moyennant l'octroi d'un soutien financier adéquat. *À cet effet, défend la*

prolongation, au-delà de 2013, du programme Marco Polo, étant donné son importance pour le transport multimodal et pour le développement de corridors maritimes,

Or. pt

Amendement 324
Petra Kammerevert

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 3

Proposition de résolution

– qu’une proposition soit présentée en vue *d’augmenter de 20 % d’ici 2020, par rapport aux niveaux de 2010, le nombre des connexions (plateformes) multimodales pour la navigation intérieure*, les ports fluviaux *et le transport ferroviaire, moyennant l’octroi d’un soutien financier adéquat,*

Amendement

– qu’une proposition soit présentée en vue *d’une meilleure intégration de la navigation intérieure dans le secteur du transport intermodal et dans la chaîne logistique, moyennant une augmentation de 10 %, d’ici 2020, du soutien financier consacré à l’amélioration des connexions multimodales avec les ports fluviaux, et que soit créés, s’il y a lieu, des plateformes multimodales et des ports fluviaux supplémentaires,*

Or. en

Amendement 325
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 3

Proposition de résolution

– *qu’une* proposition soit présentée *en vue d’augmenter de 20 % d’ici 2020, par rapport aux niveaux de 2010, le nombre des connexions (plateformes) multimodales pour la navigation intérieure, les ports fluviaux et le transport ferroviaire,*

Amendement

– *que, en vue de l’utilisation efficace du potentiel de la navigation, une* proposition soit présentée *pour augmenter de 20 % d’ici 2020, par rapport aux niveaux de 2010, le nombre des connexions (plateformes) multimodales pour la*

moyennant l'octroi d'un soutien financier adéquat,

navigation intérieure, les ports fluviaux et le transport ferroviaire *et que des corridors multimodaux soient aménagés*, moyennant l'octroi d'un soutien financier adéquat *pour ces projets*,

Or. de

Amendement 326
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 3

Proposition de résolution

– qu'une proposition soit présentée en vue *d'augmenter* de 20 % d'ici 2020, *par rapport aux niveaux de 2010, le nombre des connexions (plateformes) multimodales pour la navigation intérieure*, les ports fluviaux *et le transport ferroviaire*, moyennant l'octroi d'un soutien financier adéquat,

Amendement

– qu'une proposition soit présentée en vue *d'une meilleure intégration de la navigation intérieure dans le secteur du transport intermodal et dans la chaîne logistique*, moyennant une augmentation de 20 % d'ici 2020, *du soutien financier consacré à l'amélioration des connexions multimodales avec les ports fluviaux, et que soit créés, s'il y a lieu, des plateformes multimodales et des ports fluviaux supplémentaires*,

Or. en

Amendement 327
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

- que les instruments de l'AESM soient utilisés pour trouver une solution au problème de la piraterie,

Amendement

Or. es

Amendement 328
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 4

Proposition de résolution

– qu’au moins 10 % des fonds alloués aux RTE-T soit consacrés à des projets dans le secteur de la navigation intérieure;

Amendement

supprimé

Or. es

Amendement 329
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 4

Proposition de résolution

– qu’au moins 10 % des fonds alloués aux RTE-T soit consacrés à des projets dans le secteur de la navigation intérieure,

Amendement

– que des fonds de l’UE soient consacrés aux projets dans le secteur de la navigation intérieure ayant une évaluation d’impact environnemental positive, et que soit encouragée l’utilisation de navires adaptés pour le développement d’une navigation fluviale durable, contribuant à réduire les dépenses liées aux investissements dans les infrastructures de voies navigables,

Or. en

Amendement 330
Nuno Teixeira

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 4

Proposition de résolution

– qu’au moins 10 % des fonds alloués aux RTE-T *soit* consacrés à des projets dans le secteur de la navigation intérieure,

Amendement

– qu’au moins 10 % des fonds alloués aux RTE-T *soient* consacrés à des projets dans le secteur de la navigation intérieure ***et aux ports maritimes,***

Or. pt

Amendement 331
Mathieu Grosch

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 4

Proposition de résolution

– ***qu’au*** moins 10 % des fonds alloués aux RTE-T ***soit consacrés à*** des projets dans le secteur de la navigation intérieure,

Amendement

– ***que, dans le prochain cadre financier 2014-2020, au*** moins 10 % des fonds alloués aux RTE-T ***soient prévus pour*** des projets dans le secteur de la navigation intérieure,

Or. de

Amendement 332
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 4

Proposition de résolution

– qu’au moins 10 % des fonds alloués aux RTE-T *soit* consacrés à des projets ***dans le secteur de la navigation intérieure,***

Amendement

– qu’au moins 10 % des fonds alloués aux RTE-T *soient* consacrés à des projets ***de connexions multimodales entre les voies navigables, les ports fluviaux et le transport ferroviaire,***

Or. en

Amendement 333
Petra Kammerevert

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 4

Proposition de résolution

– qu’au moins **10 %** des fonds alloués aux RTE-T *soit* consacrés à des projets ***dans le secteur de la navigation intérieure,***

Amendement

– qu’au moins **15 %** des fonds alloués aux RTE-T *soient* consacrés à des projets ***qui améliorent les connexions multimodales durables entre les ports maritimes, les ports fluviaux et les plateformes multimodales, en privilégiant les projets de transport par voie navigable,***

Or. en

Amendement 334
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 4

Proposition de résolution

– qu’au moins **10 %** des fonds alloués aux RTE-T *soit* consacrés à des projets dans le secteur de la navigation intérieure,

Amendement

– qu’au moins **10 %** des fonds alloués aux RTE-T *soient* consacrés à des projets dans le secteur de la navigation intérieure, ***ainsi qu’aux connexions avec les ports secs et les plateformes logistiques,***

Or. es

Amendement 335
Corien Wortmann-Kool

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 4

Proposition de résolution

– qu’au moins **10 %** des fonds alloués aux RTE-T *soit* consacrés à des projets dans le

Amendement

– qu’au moins **25 %** des fonds alloués aux RTE-T *soient* consacrés à des projets dans

secteur de la navigation intérieure,

le secteur de la navigation intérieure *ainsi qu'au développement des connexions multimodales et des ports,*

Or. en

Amendement 336
Philippe De Backer

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 4

Proposition de résolution

– qu'au moins **10** % des fonds alloués aux RTE-T *soit* consacrés à des projets *dans le secteur de la navigation intérieure,*

Amendement

– qu'au moins **30** % des fonds alloués aux RTE-T *soient* consacrés à des projets *qui améliorent les connexions multimodales durables entre les ports maritimes, les ports fluviaux et les plateformes multimodales, en privilégiant les projets de transport par voie navigable,*

Or. en

Amendement 337
Dominique Vlasto, Michel Dantin

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 4

Proposition de résolution

– qu'au moins **10** % des fonds alloués aux RTE-T *soit* consacrés à des projets dans le secteur de la navigation intérieure,

Amendement

– qu'au moins **20** % des fonds alloués aux RTE-T *soient* consacrés à des projets *pour créer et améliorer des connexions durables et multimodales des ports maritimes et fluviaux, des plates-formes logistiques à l'interface terre-mer-fluvial, et des projets* dans le secteur de la navigation intérieure *et maritime;*

Or. fr

Amendement 338
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 4

Proposition de résolution

– qu’au moins **10 %** des fonds alloués aux RTE-T *soit* consacrés à des projets dans le secteur de la navigation intérieure,

Amendement

– qu’au moins **20 %** des fonds alloués aux RTE-T *soient* consacrés à des projets dans le secteur de la navigation intérieure,

Or. ro

Amendement 339
Georgios Koumoutsakos

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 5

Proposition de résolution

– que, compte tenu du caractère international du transport maritime, une harmonisation de la formation dans ce secteur intervienne d’ici 2012, moyennant un alignement sur une norme internationale, et qu’une proposition sur la reconnaissance mutuelle des conditions-cadres applicables à la formation des travailleurs portuaires soit présentée d’ici la fin de 2013,

Amendement

– que, compte tenu du caractère international du transport maritime, une harmonisation de la formation dans ce secteur intervienne d’ici 2012, moyennant un alignement sur une norme internationale, et qu’une proposition sur la reconnaissance mutuelle des conditions-cadres applicables à la formation des travailleurs portuaires soit présentée d’ici la fin de 2013; ***que toute nouvelle législation européenne en la matière tienne compte des exigences existantes, telles que les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (convention STCW), pour ainsi éviter un surcroît de nouvelles mesures régionales,***

Or. en

Amendement 340
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 5

Proposition de résolution

– que, compte tenu du caractère international du transport maritime, une harmonisation de la formation dans ce secteur intervienne d'ici 2012, moyennant un alignement sur une norme internationale, et qu'une proposition sur la reconnaissance mutuelle des conditions-cadres applicables à la formation des travailleurs portuaires soit présentée d'ici la fin de 2013,

Amendement

– que, compte tenu du caractère international du transport maritime, une harmonisation de la formation dans ce secteur intervienne d'ici 2012, moyennant un alignement sur une norme internationale, et qu'une proposition sur la reconnaissance mutuelle des conditions-cadres applicables à la formation des travailleurs portuaires soit présentée d'ici la fin de 2013, *ainsi qu'une stratégie en vue de recruter des jeunes pour les professions maritimes,*

Or. de

Amendement 341
Dominique Vlasto, Michel Dantin

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 5

Proposition de résolution

– que, compte tenu du caractère international du transport maritime, *une harmonisation de la formation dans ce secteur intervienne d'ici 2012, moyennant un alignement sur une norme internationale,* et qu'une proposition sur la reconnaissance mutuelle des conditions-cadres applicables à la formation des travailleurs portuaires soit présentée d'ici la fin de 2013,

Amendement

– que, compte tenu du caractère international du transport maritime, *la proposition de la Commission du 14 septembre 2011, visant à mettre à jour la directive 2008/106, en y intégrant la révision de 2006 de la convention STCW, soit rapidement adoptée,* et qu'une proposition sur la reconnaissance mutuelle des conditions-cadres applicables à la formation des travailleurs portuaires soit présentée d'ici la fin de 2013,

Or. fr

Amendement 342
Antonio Cancian

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que le principe de l'écobonus soit adopté pour les autoroutes de la mer et qu'il comprenne des facilités liées à la réduction des émissions causées par le transfert des véhicules sur les navires,

Or. it

Amendement 343
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que, en ce qui concerne les fonds RTE, une attention toute particulière soit accordée à la nécessité d'accroître les connexions multimodales des ports maritimes avec le transport ferroviaire et routier,

Or. es

Amendement 344
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- à la Commission d'élaborer et de présenter une proposition sur la politique intégrée de l'UE relative aux eaux

intérieures, similaire à la politique maritime intégrée de l'UE, qui incorpore autant les aspects relatifs au développement des services de transport fluvial que l'interconnexion avec d'autres moyens de transport, le développement des zones riveraines des eaux intérieures, la protection de l'environnement aquatique, etc,

Or. ro

Amendement 345
Mara Bizzotto

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que le principe de l'écobonus soit introduit pour les autoroutes de la mer et qu'il comprenne des facilités liées à la réduction des émissions causées par le transfert des véhicules sur les navires,

Or. it

Amendement 346
Knut Fleckenstein, Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 6

Proposition de résolution

Amendement

– que la Commission présente, d'ici 2014, une proposition visant à réglementer les services portuaires;

supprimé

Or. de

Amendement 347
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 6

Proposition de résolution

Amendement

*– que la Commission présente, d’ici 2014,
une proposition visant à réglementer les
services portuaires;*

supprimé

Or. en

Amendement 348
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 6

Proposition de résolution

Amendement

*– que la Commission présente, d’ici 2014,
une proposition visant à réglementer les
services portuaires;*

supprimé

Or. nl

Amendement 349
Saïd El Khadraoui

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 6

Proposition de résolution

Amendement

*– que la Commission présente, d’ici 2014,
une proposition visant à réglementer les
services portuaires;*

supprimé

Or. en

Amendement 350
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 6

Proposition de résolution

– que la Commission présente, d’ici 2014, une proposition visant à réglementer *les services* portuaires;

Amendement

– que la Commission présente, d’ici 2014, une proposition visant à réglementer *la transparence et le financement public des autorités* portuaires;

Or. en

Amendement 351
Jim Higgins

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 6

Proposition de résolution

– que la Commission *présente*, d’ici 2014, *une proposition* visant à réglementer les services portuaires;

Amendement

– que la Commission *clarifie*, d’ici 2014, *ses intentions quant à d’éventuelles propositions* visant à réglementer les services portuaires;

Or. en

Amendement 352
Corien Wortmann-Kool

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 6

Proposition de résolution

– que la Commission *présente*, d’ici 2014, *une proposition visant à réglementer les services portuaires*;

Amendement

– que la Commission *revoie*, d’ici 2014, *la mise en œuvre de sa communication de 2007 sur la politique portuaire et propose des orientations claires et des mesures non législatives qui garantissent des règles du jeu équitables ainsi qu’un*

meilleur équilibre entre la continuité des investissements et l'ouverture du marché;

Or. en

Amendement 353
David-Maria Sassoli, Guido Milana

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 6

Proposition de résolution

– que la Commission présente, d'ici 2014, une proposition visant à réglementer les services portuaires;

Amendement

– que la Commission présente, d'ici 2014, une proposition visant à réglementer les services portuaires, *et plus spécifiquement les services techniques nautiques; l'accès au marché et leur fonctionnement devant encore être réglementés à des fins de sûreté de la navigation, de sécurité et de protection de l'environnement;*

Or. en

Amendement 354
Dominique Vlasto, Michel Dantin

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 6

Proposition de résolution

– que la Commission présente, d'ici 2014, une proposition visant à réglementer les services portuaires;

Amendement

– que la Commission présente, d'ici 2014, une proposition visant à réglementer les services portuaires, *sur la base d'une évaluation approfondie des orientations annoncées en octobre 2007 sur la politique portuaire européenne, et tenant compte de la mise en œuvre des législations nationales en la matière, notamment sur le mode de gouvernance et de fonctionnement des ports maritimes;*

Or. fr

Amendement 355
Giommaria Uggias

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- qu'une réglementation précise relative aux connexions entre les îles et le reste du continent ainsi qu'une législation claire sur les obligations des services publics dans ce secteur voient le jour, afin de dépasser les limites dues à l'isolement;

Or. it

Amendement 356
Guido Milana

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- qu'une réelle politique européenne pour le transport maritime à courte et moyenne distance soit instaurée, afin de permettre un transfert modal massif du transport routier au transport maritime et de réaliser ainsi les objectifs de l'Union européenne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports;

- qu'un projet européen à étudier et à tester, et basé sur l'octroi d'aides à tous les navires utilisant du biocarburant, soit présenté;

Or. en

Amendement 357
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que les distorsions de la concurrence au sein de l'UE soient évitées dans le cadre de la fixation d'objectifs de réduction des émissions des bateaux;

Or. de

Amendement 358
Carlo Fidanza, Antonio Cancian

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – tiret 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que, dans le cadre de la libéralisation des services portuaires, les particularités des services techniques nautiques, qui influencent directement la sécurité de la navigation et la préservation de l'environnement, soient prises en considération; souhaite que toute future initiative de la Commission soit le résultat d'une consultation attentive des parties intéressées et soit discutée en associant pleinement toutes les institutions concernées;

Or. it

Amendement 359
Christine De Veyrac

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 1

Proposition de résolution

– que soit présentée, d’ici 2015, une proposition visant à **créer** un espace aérien européen unique moyennant une nouvelle réduction des blocs d’espace aérien fonctionnels, les États membres étant parallèlement invités à accélérer la mise en place de l’espace aérien européen unique,

Amendement

– que soit présentée, d’ici 2015, une proposition visant à **poursuivre la construction d’**un espace aérien européen unique moyennant une nouvelle réduction des blocs d’espace aérien fonctionnels, les États membres étant parallèlement invités à accélérer la mise en place de l’espace aérien européen unique,

Or. fr

Amendement 360
Mathieu Grosch

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 1

Proposition de résolution

– que soit présentée, d’ici **2015**, une proposition visant à créer un espace aérien européen unique moyennant une nouvelle réduction des blocs d’espace aérien fonctionnels, les États membres étant parallèlement invités à accélérer la mise en place de l’espace aérien européen unique,

Amendement

– que soit présentée, d’ici **2013**, une proposition visant à créer un espace aérien européen unique moyennant une nouvelle réduction des blocs d’espace aérien fonctionnels, les États membres étant parallèlement invités à accélérer la mise en place de l’espace aérien européen unique,

Or. de

Amendement 361
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 1

Proposition de résolution

– que soit présentée, d’ici 2015, une proposition visant à créer un espace aérien européen unique moyennant une nouvelle réduction des blocs d’espace aérien

Amendement

– que soit présentée, d’ici 2015, une proposition visant à créer un espace aérien européen unique moyennant une nouvelle réduction des blocs d’espace aérien

fonctionnels, les États membres étant parallèlement invités à accélérer la mise en place de l'espace aérien européen unique,

fonctionnels, les États membres étant parallèlement invités à accélérer la mise en place de l'espace aérien européen unique,
et

– que la mise en œuvre du Ciel unique européen II soit achevée d'ici 2016,

Or. en

Amendement 362
Corien Wortmann-Kool

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 1

Proposition de résolution

– que soit présentée, d'ici 2015, une proposition visant à créer un espace aérien européen unique moyennant une nouvelle réduction des blocs d'espace aérien fonctionnels, les États membres étant parallèlement invités à accélérer la mise en place de l'espace aérien européen unique,

Amendement

– que soit présentée, d'ici 2015, une proposition visant à créer un espace aérien européen unique moyennant une nouvelle réduction des blocs d'espace aérien fonctionnels, les États membres étant parallèlement invités à accélérer la mise en place de l'espace aérien européen unique,
et souligne la nécessité d'un financement et d'une structure de gouvernance pour le déploiement du projet SESAR afin de concrétiser le Ciel unique européen II,

Or. en

Amendement 363
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 1

Proposition de résolution

– que soit présentée, d'ici 2015, une proposition visant à **créer** un espace aérien européen unique **moyennant une nouvelle réduction des blocs d'espace aérien fonctionnels**, les États membres étant

Amendement

– que soit présentée, d'ici 2015, une proposition visant à **compléter** un espace aérien européen unique, les États membres étant parallèlement invités à accélérer la mise en place de l'espace aérien européen

parallèlement invités à accélérer la mise en place de l'espace aérien européen unique,

unique,

Or. ro

Amendement 364
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 1

Proposition de résolution

– que soit **présentée**, d'ici 2015, **une proposition** visant à créer un espace aérien européen unique moyennant une nouvelle réduction des blocs d'espace aérien fonctionnels, les États membres étant parallèlement invités à accélérer la mise en place de l'espace aérien européen unique,

Amendement

– que soit **développées**, d'ici 2015, **les initiatives en vigueur** visant à créer **sans ambages** un espace aérien européen unique moyennant une nouvelle réduction des blocs d'espace aérien fonctionnels, les États membres étant parallèlement invités à accélérer la mise en place de l'espace aérien européen unique,

Or. es

Amendement 365
Christine De Veyrac

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 2

Proposition de résolution

– que la qualité des services **et la coordination avec les normes internationales soient mises en avant** dans toute nouvelle proposition relative à l'ouverture du marché,

Amendement

– que la qualité des services **soit davantage prise en compte** dans toute nouvelle proposition relative à l'ouverture du marché,

Or. fr

Amendement 366
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– que l'UE et les pays tiers concluent des accords de reconnaissance mutuelle relatifs aux procédures douanières et de sécurité, en donnant la priorité aux accords entre l'UE et les États-Unis,

Or. en

Amendement 367
Laurence J.A.J. Stassen

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3

Proposition de résolution

Amendement

– que les États membres appliquent, d'ici 2012, le système européen d'échange de quotas d'émission également dans le cadre d'accords internationaux;

supprimé

Or. nl

Amendement 368
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3

Proposition de résolution

Amendement

*– que les États membres **appliquent**, d'ici 2012, le **système** européen d'échange de quotas d'émission **également dans le cadre d'accords internationaux**;*

*– que **la Commission et** les États membres **instaurent**, d'ici 2012, un **système** européen d'échange de quotas d'émission **reconnu internationalement**;*

Amendement 369
Christine De Veyrac

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3

Proposition de résolution

– que les États membres appliquent, d’ici 2012, **le** système européen d’échange de quotas d’émission **également dans le cadre d’accords internationaux**;

Amendement

– que **la Commission européenne et** les États membres appliquent, d’ici 2012, **un** système européen d’échange de quotas d’émission **accepté par la Communauté aéronautique internationale**;

Or. fr

Amendement 370
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3

Proposition de résolution

– que les États membres **appliquent**, d’ici 2012, **le** système européen d’échange de quotas d’émission également dans le cadre d’accords internationaux;

Amendement

– que **la Commission et** les États membres **instaurent**, d’ici 2012, **un** système européen d’échange de quotas d’émission **reconnu internationalement**, également dans le cadre d’accords internationaux, **et garantissent que l’affectation des recettes aille à des projets de recherche visant à réduire l’empreinte carbone du secteur de l’aviation**;

– **que le transport de fret aérien ne soit pas réservé exclusivement aux opérations de transport intercontinentales et longue distance, ce mode de transport étant essentiel dans la chaîne logistique et notamment dans le secteur express, qui l’utilise pour des livraisons le lendemain du jour d’expédition en Europe**;

Amendement 371
Corien Wortmann-Kool

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3

Proposition de résolution

– que les États membres appliquent, d’ici 2012, le système européen d’échange de quotas d’émission également dans le cadre d’accords internationaux;

Amendement

– que les États membres appliquent, d’ici 2012, le système européen d’échange de quotas d’émission également dans le cadre d’accords internationaux, ***et que la Commission garantisse des règles du jeu équitables au niveau international;***

Amendement 372
Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3

Proposition de résolution

– que les États membres ***appliquent, d’ici 2012,*** le système européen d’échange de quotas d’émission ***également dans le cadre d’accords internationaux;***

Amendement

– que ***la Commission et*** les États membres ***mettent tout en œuvre pour que*** le système européen d’échange de quotas d’émission ***soit accepté à l’échelle internationale d’ici 2012;***

Amendement 373
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– que la Commission renforce la coordination entre les dispositions relatives au Ciel unique et les projets SESAR et Galileo, ainsi que l’initiative «Clean Sky», en vue rendre plus efficaces les mesures d’économie d’énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Or. en

Amendement 374
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– que des efforts soient activement fournis en vue de développer un «Checkpoint of the Future» axé non seulement sur le progrès technologique mais aussi sur une approche fondée sur le risque afin de faciliter les déplacements d’une majorité de voyageurs;

Or. en

Amendement 375
Christine De Veyrac

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que les fonds du TEN-T alloués au financement de SESAR soient substantiellement augmentés afin de permettre un déploiement du programme

dans les délais;

Or. fr

Amendement 376
Giommaria Uggias

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- qu'une réglementation précise relative aux connexions entre les îles et le reste du continent ainsi qu'une législation claire sur les obligations des services publics dans ce secteur voient le jour, afin de dépasser les limites dues à l'isolement;

Or. it

Amendement 377
Ramon Tremosa i Balcells, Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– qu'au moins 20 % des fonds alloués aux RTE-T soient consacrés au déploiement du projet SESAR,

– que des efforts soient activement fournis en vue de développer un «Checkpoint of the Future» axé non seulement sur le progrès technologique mais aussi sur une approche fondée sur le risque afin de faciliter les déplacements d'une majorité de voyageurs;

Or. en

Amendement 378
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que les États membres et les parties prenantes travaillent activement au développement d'un système de sécurité aérienne permettant d'améliorer la technologie tout en facilitant et en simplifiant le passage des passagers aux contrôles de sécurité;

Or. es

Amendement 379
Carlo Fidanza

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– qu'un cadre réglementaire soit établi afin de faciliter la prévisibilité commerciale et d'accroître la compétitivité du secteur, notamment par le biais d'une capacité aéroportuaire adéquate;

Or. en

Amendement 380
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – tiret 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que la sécurité aérienne se base sur une

analyse des risques préalable, surtout en ce qui concerne le fret et le courrier, et qu'elle soit proportionnelle aux menaces qu'elle implique leur transport;

Or. es

Amendement 381
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. souligne l'importance des véhicules électriques dans la réduction des émissions provenant des transports et demande aux États membres et aux industries européennes spécifiques de contribuer à promouvoir les véhicules électriques et de développer les infrastructures nécessaires pour leur utilisation; souligne le potentiel du développement de cette infrastructure pour la création de nouveaux emplois au niveau régional et local;

Or. ro

Amendement 382
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 1

Proposition de résolution

Amendement

– que la Commission tienne compte, dans le cadre de l'ouverture des marchés, des obligations incombant aux États membres quant aux transports publics de proximité ainsi que des services existants, dans le but

(Ne concerne pas la version française)

d'améliorer l'offre,

Or. en

Amendement 383

Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution

Paragraphe 18 – tiret 1

Proposition de résolution

– que la Commission tienne compte, dans le cadre de l'ouverture des marchés, des obligations incombant aux États membres quant aux transports publics de proximité ainsi que des services existants, dans le but d'améliorer l'offre,

Amendement

– que la Commission tienne compte, dans le cadre de l'ouverture des marchés, des obligations incombant aux États membres quant aux transports publics de proximité ainsi que des services existants, dans le but d'améliorer l'offre, ***et en garantissant une équité de concurrence sur la base d'un socle de règles sociales minimales;***

Or. fr

Amendement 384

Mara Bizzotto

Proposition de résolution

Paragraphe 18 – tiret 1

Proposition de résolution

– que la Commission tienne compte, dans le cadre de l'ouverture des marchés, des obligations incombant aux États membres quant aux transports publics de proximité ainsi que des services existants, dans le but d'améliorer l'offre,

Amendement

– que la Commission tienne compte, dans le cadre de l'ouverture des marchés, des obligations incombant aux États membres quant aux transports publics de proximité ainsi que des services existants, dans le but d'améliorer l'offre ***en termes de tarifs et d'accessibilité,***

Or. it

Amendement 385
Georges Bach

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que, s'agissant d'une amélioration de la sécurité des transports ferroviaires européens et dans l'esprit de la création d'un marché intérieur commun, la promotion de l'harmonisation technique et de l'interopérabilité entre les différents États membres soit renforcée, en particulier en ce qui concerne le système de sécurité européen ETCS, et que l'Agence ferroviaire européenne soit dotée des compétences et des fonds requis à cet effet,

Or. de

Amendement 386
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- qu'une réglementation harmonisée soit mise en place au niveau européen, vu la profusion de tramways et de métro,

Or. es

Amendement 387
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– que la Commission présente une proposition visant à ouvrir le marché intérieur du transport ferroviaire de voyageurs, qui intègre les modifications du règlement (CE) n° 1370/2007,

Or. en

Amendement 388

Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution

Paragraphe 18 – tiret 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que soit assurée une réelle indépendance des fonctions essentielles d'accès et de tarification de l'accès aux réseaux par rapport aux entreprises ferroviaires,

Or. fr

Amendement 389

Philip Bradbourn

Proposition de résolution

Paragraphe 18 – tiret 2

Proposition de résolution

Amendement

– que les règles régissant l'agrément des véhicules soient harmonisées d'ici 2015, en sorte que la procédure de certification du matériel roulant ne puisse s'étaler sur plus de deux mois, et que les compétences et les moyens de l'Agence ferroviaire européenne soient dès lors adaptés en conséquence d'ici 2012,

– que les performances de l'Agence ferroviaire européenne s'améliorent avant de pouvoir envisager de lui attribuer toute compétence ou tout financement supplémentaire,

Or. en

Amendement 390
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 2

Proposition de résolution

– que les règles régissant *l'agrément* des véhicules soient harmonisées d'ici 2015, en sorte que la procédure *de certification du matériel roulant* ne puisse s'étaler sur plus de *deux* mois, et que les compétences et les moyens de l'Agence ferroviaire européenne soient dès lors adaptés en conséquence d'ici 2012,

Amendement

– que les règles régissant *l'autorisation* des véhicules soient harmonisées d'ici 2015, en sorte que la procédure *d'autorisation des véhicules* ne puisse s'étaler sur plus de *six* mois, et que les compétences et les moyens de l'Agence ferroviaire européenne soient dès lors adaptés en conséquence d'ici 2012,

Or. en

Amendement 391
Ismail Ertug

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 2

Proposition de résolution

– que les règles régissant l'agrément des véhicules soient harmonisées d'ici 2015, en sorte que *la procédure de certification* du matériel roulant ne puisse s'étaler sur plus de deux mois, et que les compétences et les moyens de l'Agence ferroviaire européenne soient dès lors adaptés en conséquence d'ici 2012,

Amendement

– que les règles régissant l'agrément des véhicules soient harmonisées d'ici 2015, en sorte que *le processus d'agrément* du matériel roulant ne puisse s'étaler sur plus de deux mois, et que les compétences et les moyens de l'Agence ferroviaire européenne soient dès lors adaptés en conséquence d'ici 2012,

Or. de

Amendement 392
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 2

Proposition de résolution

– que les règles régissant *l'agrément* des véhicules soient harmonisées d'ici 2015, en sorte que la procédure de certification du matériel roulant ne puisse s'étaler sur plus de deux mois, et que les compétences et les moyens de l'Agence ferroviaire européenne soient dès lors adaptés en conséquence d'ici 2012,

Amendement

– que les règles régissant *l'autorisation* des véhicules soient harmonisées d'ici 2015, en sorte que la procédure de certification du matériel roulant ne puisse s'étaler sur plus de deux mois, et que les compétences et les moyens de l'Agence ferroviaire européenne soient dès lors adaptés en conséquence d'ici 2012,

Or. en

Amendement 393
Philip Bradbourn

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 3

Proposition de résolution

– que, dans l'intérêt d'une organisation plus efficace des chemins de fer, les autorités réglementaires nationales puissent agir de manière autonome et soient renforcées, *et que la Commission soumette, d'ici 2014, une proposition visant à instituer une autorité réglementaire européenne;*

Amendement

– que, dans l'intérêt d'une organisation plus efficace des chemins de fer, les autorités réglementaires nationales puissent agir de manière autonome et soient renforcées,

Or. en

Amendement 394
Georges Bach

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 3

Proposition de résolution

– que, dans l'intérêt d'une organisation

Amendement

– que, dans l'intérêt d'une organisation

plus efficace des chemins de fer, les autorités réglementaires nationales puissent agir de manière autonome et soient renforcées, et que la Commission soumette, d'ici 2014, une proposition visant à instituer une autorité réglementaire européenne;

plus efficace des chemins de fer, les autorités réglementaires nationales puissent agir de manière autonome et soient renforcées, **que, en vue d'une meilleure coordination, elles renforcent leur coopération au sein d'un réseau européen** et que la Commission, **compte tenu des expériences faites avec cette coopération**, soumette, d'ici 2014, une proposition visant à instituer une autorité réglementaire européenne **si celle-ci s'avère nécessaire**;

Or. de

Amendement 395
Gesine Meissner

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 3

Proposition de résolution

– que, dans l'intérêt d'une organisation plus efficace des chemins de fer, les autorités réglementaires nationales puissent agir de manière autonome et soient renforcées, et que la Commission soumette, d'ici 2014, une proposition visant à instituer une autorité réglementaire européenne;

Amendement

– que, dans l'intérêt d'une organisation plus efficace des chemins de fer, les autorités réglementaires nationales puissent agir de manière autonome et soient renforcées, et que la Commission soumette, d'ici 2014, une proposition visant à **soutenir davantage cet objectif et à instituer une autorité réglementaire européenne**;

Or. en

Amendement 396
Michael Cramer, Isabelle Durant, Eva Lichtenberger, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement
– **que, d'ici 2020 puis 2030, les infrastructures ferroviaires bien conçues**

se multiplient et que les plans d'action de réduction du bruit et de l'ERTMS soient renforcés, moyennant une augmentation substantielle des fonds alloués par l'UE;

Or. en

Amendement 397
Dominique Vlasto, Michel Dantin

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- approuve la décision de la Commission de présenter dès 2012 une proposition réglementaire sur l'ouverture à la concurrence du marché domestique de transport de passagers et le dégroupage des gestionnaires d'infrastructures et des opérateurs ferroviaires historiques,

Or. fr

Amendement 398
Juozas Imbrasas

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- qu'un niveau élevé d'efficacité du transport ferroviaire pour les structures intégrées de gestion des chemins de fer nationaux soit assuré, ainsi que des conditions favorables à la concurrence sur les marchés internationaux du transport de fret, que le financement public en faveur des chemins de fer soit réduit et que les chemins de fer génèrent même des revenus pour l'État;

Amendement 399
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- qu'il soit davantage tenu compte de la formation et de la formation continue et que les efforts en vue de la reconnaissance transfrontalière de certificats et de qualifications se poursuivent;

Or. de

Amendement 400
Giommaria Uggias

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que la Commission adopte, pour les faire respecter par les États membres, des mesures relatives au transit des trains de fret dans les zones urbaines en matière de réduction de la vitesse en cas de transport de marchandises dangereuses, et qu'elle prévoie la standardisation de ces mesures, y compris la traçabilité des convois transportant des marchandises dangereuses;

Or. it

Amendement 401
Peter van Dalen

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que l'un des deux lieux de travail de l'Agence ferroviaire européenne soit fermé;

Or. nl

Amendement 402
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- qu'un niveau élevé d'efficacité du transport ferroviaire pour les structures intégrées de gestion des chemins de fer nationaux soit assuré, ainsi que des conditions favorables à la concurrence sur les marchés internationaux du transport de fret, que le financement public en faveur des chemins de fer soit réduit et que les chemins de fer génèrent même des revenus pour l'État;

Or. lt

Amendement 403
Izaskun Bilbao Barandica

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – sous-paragraphe 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que les délais prévus soient respectés et que les projets prioritaires du réseau transeuropéen de transport soient

soutenus;

Or. es

Amendement 404
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– que la Commission présente une nouvelle proposition qui prévoit une séparation structurelle entre les fournisseurs de services et les gestionnaires d'infrastructures afin de poser les conditions pour un futur espace ferroviaire européen unique qui soit efficace, transparent et attractif;

Or. en

Amendement 405
Carlo Fidanza, Antonio Cancian

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– que la concurrence s'ouvre à tous les services ferroviaires, y compris aux services nationaux de transport ferroviaire de voyageurs, et que les cadres réglementaires nationaux en matière d'accès aux infrastructures ferroviaires soient harmonisés;

Or. en

Amendement 406
Ismail Ertug

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – sous-paragraphe 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que les États membres assurent des standards élevés pour la formation et l'admission du personnel roulant;

Or. de

Amendement 407
Michael Cramer, Eva Lichtenberger, Isabelle Durant, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – tiret 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– qu'au moins 40% de l'ensemble des fonds de l'UE alloués au transport soient consacrés à des projets ferroviaires;

Or. en

Amendement 408
Ismail Ertug

Proposition de résolution
Paragraphe 18 – sous-paragraphe 2 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- que la Commission, d'ici 2014, présente une proposition en vue de réglementer un aménagement des prix des itinéraires en fonction du bruit, laquelle vise à une internalisation uniforme du coût du bruit ferroviaire et à la modification des wagons de transport de marchandises en vue de les rendre plus silencieux, dans les

États membres de l'UE, et crée des incitations à utiliser, dans le cadre de la construction et de la modification des infrastructures, des matériaux qui réduisent le bruit le plus possible;

Or. de

Amendement 409

Peter van Dalen

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. estime que de nouvelles initiatives législatives européennes dans le domaine du trafic et des transports ne sont pas nécessaires, mais souligne la nécessité d'appliquer et de contrôler correctement la législation européenne dans tous les secteurs du transport; demande dès lors à la Commission de publier, pour juin 2012, un aperçu des contrôles de la législation européenne en matière de transport dans chaque État membre;

Or. nl

Amendement 410

Michel Dantin, Dominique Vlasto

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. souligne, au regard des besoins économiques et environnementaux, l'importance d'une gestion véritablement européenne des infrastructures de transports (corridors ferroviaires de transport de marchandises et de

passagers, Ciel unique européen, ports et connexions de ceux-ci au réseau de transport, "ceinture bleue", voies navigables) afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'Union européenne, et afin de garantir la liberté et la fluidité de circulation des passagers et des marchandises;

Or. fr

Amendement 411

Krišjānis Kariņš

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. souligne que si la priorité absolue de l'UE est le transfert modal du transport routier vers le transport maritime, l'UE doit renoncer à toute décision qui se traduise par une hausse considérable des coûts liés au transport maritime;

Or. en

Amendement 412

Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

Amendement

19. demande que la Commission dresse chaque année un bilan des objectifs du Livre blanc, des efforts consentis et des résultats obtenus, et qu'elle fasse rapport au Parlement à *ce sujet*;

19.demande que la Commission dresse chaque année un bilan des objectifs du Livre blanc, des efforts consentis et des résultats obtenus, et qu'elle fasse *tous les cinq ans* rapport au Parlement sur *la mise en œuvre du Livre blanc*;

Amendement 413
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. demande à la Commission européenne d'identifier, de mesurer et d'évaluer, dans les études d'impact des propositions législatives, la création d'«emplois verts» ainsi que des mesures pour leur promotion;